

ADNOV

AV Formation



FORMATIONS 2025

Découvrez nos
sensibilisations et formations
pour les notaires et leurs
collaborateurs



**STRATÉGIE &
COMMUNICATION DIGITALE**



**DROIT, EXPERTISE
& RÉGLEMENTATION**



**PROTECTION
DES DONNÉES**



CYBERSÉCURITÉ



IMMOBILIER
Négociation, Expertise



PILOTAGE DE L'OFFICE



RELATION CLIENT

Qualiopi
processus certifié

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

DES NOTAIRES



FORMATION CONTINUE
■ HABILITATION 2025

2025

Des formations impactantes, conçues avec des notaires, pour des notaires

ADNOV Formation, c'est 1 500 personnes formées en 2024, dont 95 % recommandent les formations suivies.

Certifié Qualiopi, notre organisme propose une offre complète de sensibilisation et de formation, reconnue dans le cadre de la formation continue obligatoire des notaires.

Notre mission : transmettre des compétences adaptées aux besoins spécifiques de la profession pour accompagner les études notariales dans leur évolution.

Notre ambition est de vous proposer...

- » **Des thèmes-clés, à valeur ajoutée** : Nos formations ou sensibilisations abordent des sujets au cœur des évolutions de votre métier et importants pour le développement de vos activités.
- » **Des formations qui s'adressent à tous** : Premiers pas, fondamentaux ou avancés... vous trouverez dans nos thématiques, des formations en fonction de votre niveau d'expertise.
- » **Des professionnels de terrain pour un bénéfice opérationnel immédiat** : Nos sessions sont dispensées par des spécialistes et des experts du notariat. En véritables professionnels de terrain, ils vous offrent des réponses concrètes et centrées sur l'étude de cas concrets, pour vous permettre d'être rapidement opérationnels.
- » **De l'interactivité** : Profitez d'un cadre d'apprentissage idéal en petits groupes permettant de privilégier les échanges avec votre formateur. L'opportunité de partager les bonnes pratiques et d'obtenir des réponses concrètes à vos problématiques du quotidien.
- » **Des formations en permanence réactualisées** : En prise directe avec l'actualité législative et réglementaire, nos formations sont constamment réactualisées pour maintenir à niveau vos compétences juridiques, déontologiques et techniques.
- » **Une approche pédagogique alternant théorie et pratique** : Des cas pratiques vous sont systématiquement proposés en parallèle de la théorie. Une méthode efficace pour consolider vos connaissances et appliquer de manière concrète les concepts présentés.

Président de Chambre, d'un groupement ou animateur en région, vous souhaitez proposer une ou plusieurs sessions dans votre secteur ? Adressez votre demande par mail à organismeformation@adnov.fr. Nous prendrons contact avec vous.

AV SOMMAIRE



PROTECTION DES DONNÉES

01

SENSIBILISATION CONFORM'Sensib : sensibilisation des collaborateurs du notariat à la protection des données

6



CYBERSÉCURITÉ

02

SENSIBILISATION COMPTA'Sensib : Sécuriser les données financières, confidentielles et sensibles de l'office 8

SENSIBILISATION CYBER'Sensib : Protéger et sécuriser les données de mon office 9

SENSIBILISATION PACK'Sensib : Se préserver des attaques informatiques et sécuriser les données de mon office 10

Les clés de la cybersécurité 11



PILOTAGE DE L'OFFICE

03

Notaire, manager du quotidien

1. Recrutement et accueil

2. Contrat de travail

3. Cycle de vie du contrat

4. Management des collaborateurs

13

15

16

17

18



RELATION CLIENT

04

Le fichier client : outil de développement

Découvrir les besoins de son client et élargir son réseau

Analyse du langage corporel : 1. Négociation et relation client

Analyse du langage corporel : 2. Gestion des émotions client

Analyse du Langage Corporel : 3. Traitement des objections

20

21

22

23

24



STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE

05

Renforcer la visibilité de son étude notariale sur les réseaux sociaux - Débutants **NOUVEAUTÉ 2025** 26

Maîtriser les réseaux sociaux avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle pour les notaires **NOUVEAUTÉ 2025** 27

Négociateurs immobiliers : communiquez efficacement sur les réseaux sociaux **NOUVEAUTÉ 2025** 28

| | |
|--|----|
| Le viager et ses formes alternatives | 30 |
| Pratique notariale des actifs numériques (gestion patrimoniale et successions) NOUVEAUTÉ 2025 | 31 |
| Expertise judiciaire NOUVEAUTÉ 2025 | 33 |

06

NÉGOCIATION

| | |
|--|----|
| Se lancer dans la négociation immobilière notariale en période de crise | 36 |
| Pratiquer la négociation immobilière au sein de l'office notarial | 37 |
| Dynamiser le service négociation de l'office | 38 |
| Immo-interactif® : vendre un bien immobilier par appel d'offres sur Internet | 39 |

07

EXPERTISE

| | |
|--|----|
| Évaluation immobilière pour les négociateurs | 40 |
|--|----|



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES

Formation initiale pour les professionnels de l'immobilier désirant devenir expert en évaluation immobilière en vue ou non d'une reconnaissance TEGOVA



| | |
|--|----|
| Évaluation des biens d'habitation - Débutant | 42 |
| Évaluation des biens d'habitation - Perfectionnement | 44 |
| La méthode du Cash-Flow | 46 |
| Évaluation du foncier : charge foncière et compte à rebours | 48 |
| Évaluation des locaux commerciaux et tertiaires - Débutant | 50 |
| Évaluation des locaux commerciaux et tertiaires - Perfectionnement | 52 |
| Rédaction d'un rapport aux normes de la charte de l'expertise | 54 |



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES

Formation continue pour les experts TEGoVA ou tout autre professionnel de l'immobilier



| | |
|---|----|
| Initiation à l'urbanisme : comprendre les documents indispensables au négociateur et expert en immobilier | 55 |
| Baux à long terme de droit réel : bail emphytéotique et à construction | 57 |
| Évaluation des biens ruraux et péri-urbains | 58 |
| Évaluation globale du patrimoine des collectivités locales | 59 |
| Évaluer un bien immobilier dans le cadre d'une expropriation ou d'une préemption | 60 |
| Zoom sur l'expertise judiciaire : prérequis, formalisme et spécificités des rapports | 61 |
| Principes d'évaluation des troubles anormaux de voisinage | 62 |
| Risques d'effondrement urbain: vétusté des biens immobiliers ou catastrophes naturelles | 63 |
| Évaluation des biens exceptionnels | 64 |
| La revue d'actualité en urbanisme | 65 |
| Les bases de données au service de l'évaluation immobilière | 67 |
| Pathologies primaires : les désordres des façades et balcons - La norme des garde-corps | 68 |
| Pathologies primaires reconnaissance des fissures - l'humidité, remontée capillaire | 69 |
| Évaluer un bien immobilier impacté par le re-trait de côte | 70 |
| Expertiser la valeur foncière | 72 |
| Terminologie générale du bâti | 73 |
| La rénovation thermique des bâtis et ses obligations (Lois Climat et Résilience) | 74 |
| L'écosystème du logement indigne et insalubre selon la Loi du 31 mai 1990 NOUVEAUTÉ 2025 | 76 |
| Formation à la procédure de la méthodologie de l'expertise en pathologie des ouvrages bâtis NOUVEAUTÉ 2025 | 77 |



PROTECTION DES DONNÉES

01 



PROTECTION DES DONNÉES

DURÉE : 1 heure

COÛT DE LA PRESTATION :
360€ TTC soit 300€ HT par office.

PUBLIC CONCERNÉ :
- Collaborateurs devant acquérir les bonnes pratiques en matière de protection des données.
- Toute personne impliquée dans la protection des données personnelles.
8 offices participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette session de sensibilisation.

MOYENS TECHNIQUES :
Cours dispensé par visioconférence.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen d'ateliers pratiques, d'études de cas et de mises en situation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur :
<https://adnovportail.agate-erp.fr>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la session de sensibilisation.
Une inscription est faite pour l'ensemble des participants.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la session de sensibilisation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la session accompagnée de la convention de sensibilisation qui sera à nous retourner signée.
À l'issue de la session de sensibilisation, un certificat de réalisation sera envoyé pour l'ensemble de l'office. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

LES PLUS :

- En visioconférence : pour offrir de la souplesse et vous faire gagner du temps
- Nombre de participants limité pour favoriser la qualité des échanges

SENSIBILISATION

CONFORM'Sensib SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS DU NOTARIAT À LA PROTECTION DES DONNÉES

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de sensibilisation, le participant sera capable de :

- ✓ Insuffler et uniformiser les bonnes pratiques au sein de l'entité.
- ✓ Prévenir les risques liés à la protection des données personnelles.
- ✓ Répondre en tant que responsable de traitement à l'obligation de sensibiliser les collaborateurs (article 39.b du RGPD).

PÉDAGOGIE : Expert ADNOV disposant de plusieurs années d'expérience en protection des données personnelles.

PROGRAMME

- **À QUOI SERT LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES** (historique, enjeux clés)
- **NOTIONS CLÉS : DONNÉES PERSONNELLES, TRAITEMENT DE DONNÉES, ACTEURS & RÔLES** (DPO, responsable de traitement, CNIL)
- **LES PRINCIPAUX BONS RÉFLEXES DU COLLABORATEUR**
- **LES SANCTIONS EN CAS DE MANQUEMENTS**

QUIZZ

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

ADNOV | AV Formation
LE CATALOGUE 2025





CYBERSÉCURITÉ

2022





CYBERSÉCURITÉ

DURÉE : 2h en visioconférence

COÛT DE LA PRESTATION :
210€ TTC soit 175€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, comptables-taxateurs
20 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette sensibilisation.

MOYENS TECHNIQUES :
Présentation dispensée en visioconférence.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen de quizz.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la session de sensibilisation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

LES PLUS :

- En visioconférence : pour offrir de la souplesse et vous faire gagner du temps
- Nombre de participants limité pour favoriser la qualité des échanges

SENSIBILISATION

COMPTA'Sensib SÉCURISER LES DONNÉES FINANCIÈRES, CONFIDENTIELLES ET SENSIBLES DE L'OFFICE

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de sensibilisation, le participant sera capable de :

- ✓ Reconnaître une tentative d'attaque pour l'éviter.
- ✓ Mettre en place les bons réflexes et gestes au quotidien.
- ✓ Pérenniser une bonne hygiène informatique au sein de l'office.

PÉDAGOGIE : L'intervenant est un collaborateur d'ADNOV en charge de la cybersécurité.

PROGRAMME

RISQUES ET ENJEUX DE LA SECURITE INFORMATIQUE

- Introduction sur les attaques les plus répandues dans le notariat
- Le comptable une cible de choix pour les pirates
- Retour sur un scénario d'attaque : déroulé et comment éviter l'attaque

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- La sécurité du poste informatique
- Les transferts de documents
- Bonnes pratiques simples à mettre en place, pour tous, de retour à l'office

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

ADNOV | AV Formation
LE CATALOGUE 2025





CYBERSÉCURITÉ



SENSIBILISATION

CYBER'Sensib PROTÉGER ET SÉCURISER LES DONNÉES DE MON OFFICE



DURÉE : 2 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
600€ TTC soit 500€ HT par office.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, collaborateurs de notaires.
8 offices participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette session de sensibilisation.

MOYENS TECHNIQUES :
Cours dispensé par visioconférence.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Durant la session, l'évaluation des compétences se fait au moyen de quizz.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la session de sensibilisation. Une inscription est faite pour l'ensemble des participants. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la session de sensibilisation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la session accompagnée de la convention de sensibilisation qui sera à nous retourner signée. A l'issue de la session de sensibilisation, un certificat de réalisation sera envoyé pour l'ensemble de l'office. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de sensibilisation, le participant sera capable de :

- ✓ Reconnaître une tentative d'attaque pour l'éviter.
- ✓ Mettre en place les bons réflexes et gestes au quotidien.
- ✓ Pérenniser une bonne hygiène informatique au sein de l'office.

PÉDAGOGIE : Équipe cybersécurité ADNOV et/ou intervenant spécialisé externe.

PROGRAMME

RISQUES ET ENJEUX DE LA SECURITE INFORMATIQUE

- Introduction sur les attaques les plus répandues dans le notariat
- Les offices, une cible de choix pour les pirates
- Retour sur un scénario d'attaque : déroulé et comment éviter l'attaque

ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

- La sécurité du poste informatique
- Les transferts de documents
- Bonnes pratiques simples à mettre en place, pour tous, de retour à l'office

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

LES PLUS :

- En visioconférence : pour offrir de la souplesse et vous faire gagner du temps
- Nombre de participants limité pour favoriser la qualité des échanges



CYBERSÉCURITÉ

DURÉE : 3 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
720€ TTC soit 600€ HT par office.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires et collaborateurs
Toute personne impliquée
dans le traitement de données
personnelles de votre office
8 offices participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis
pour suivre cette session de
sensibilisation.

MOYENS TECHNIQUES :
Cours dispensé par
visioconférence.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours sur
écran accompagnée d'un support
numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Durant la session, l'évaluation des
compétences se fait au moyen
d'études de cas et de mises en
situation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur :
<https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la session de sensibilisation.
Une inscription est faite pour
l'ensemble des participants.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la session de
sensibilisation vous sera adressée
environ 15 jours avant le début
de la session accompagnée de la
convention de sensibilisation qui
sera à nous retourner signée.
A l'issue de la session de
sensibilisation, un certificat de
réalisation sera envoyé pour
l'ensemble de l'office. La facture
sera éditée à l'issue de la formation
et envoyée par courrier à l'office.

LES PLUS :

- Sensibilisation adaptée au notariat et efficace
- En visioconférence: pour plus de souplesse et vous faire gagner du temps
- Nombre de participants limité pour favoriser la qualité des échanges

SENSIBILISATION

PACK'Sensib SE PRÉSERVER DES ATTAQUES ET SÉCURISER SES TRAITEMENTS DE DONNÉES

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de sensibilisation, le participant sera capable de :

- ✓ Prévenir les risques liés à la protection des données personnelles.
- ✓ Mettre en œuvre les mesures protectrices liées à la cybersécurité.
- ✓ Insuffler et uniformiser les bonnes pratiques au sein de l'entité.

PÉDAGOGIE : Conçue et animée par un expert ADNOV qui a une connaissance approfondie des activités et des traitements des données du notariat et de la cybersécurité.

PROGRAMME

Une première approche pour appréhender les principes généraux du règlement européen et les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.

Cette sensibilisation permet aussi à l'office de répondre, en tant que Responsable de Traitement, à l'obligation de sensibiliser les salariés.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

- Introduction à la protection des données
- Introduction à la cybersécurité
- Actualités et enjeux croisés

DU RGPD À LA CYBERSECURITÉ

- Les principes du RGPD
- Focus : l'obligation de sécurité
- Les bonnes pratiques au quotidien

CAS PRATIQUES : MAITRISER LES RISQUES CYBER D'UN OFFICE À L'HEURE DU RGPD

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)





CYBERSÉCURITÉ

LES CLÉS DE LA CYBERSÉCURITÉ

DURÉE : 1 demi-journée (3h30) en présentiel.

COÛT DE LA PRESTATION :
240€ TTC soit 200€ HT par participant et par demi-journée.

PUBLIC CONCERNÉ :
Personnel des Instances, notaires, collaborateurs de notaires.
16 participants minimum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Découvrir et s'approprier les bonnes pratiques en matière de cybersécurité.
- ✓ Prévenir les risques d'attaques et mieux réagir.
- ✓ Mettre en place une action de protection de l'information préconisée pendant la formation.

PÉDAGOGIE : Équipe cybersécurité ADNOV et/ou intervenant spécialisé externe.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la demi-journée se font au travers d'exemples concrets et adaptés au notariat. Le contenu de la session est ajusté en fonction du besoin des participants.

La session de formation inclut une compréhension des risques ainsi qu'une mise en pratique.

P Parmi les thèmes abordés :

- Protéger le patrimoine informationnel de mon office à l'heure du numérique
- Utiliser internet en minimisant ses risques
- Sécurité du poste de travail
- La séparation des usages professionnels et personnels
- Prestataires et fournisseurs : maintenir la sécurité de mon office
- Les bons réflexes hors de l'office (nomadisme)
- Sécurité physique de l'office : les incontournables
- Zoom sur la sécurisation des outils de la profession
- Organisation de la sécurité au sein de l'office : la confiance n'exclut pas le contrôle

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE

03





PILOTAGE DE L'OFFICE

DURÉE : 28h de formation.

COÛT DE LA PRESTATION : 2 352 € TTC soit 1 960 € HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement 10 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE MANAGER AU QUOTIDIEN

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mener à bien les étapes d'une embauche
- ✓ Intégrer les nouveaux embauchés
- ✓ Mettre en place une politique de rémunération attractive et conforme aux dispositions légales
- ✓ Maîtriser les points-clés du contrat de travail
- ✓ Gérer les différents cas impactant le contrat de travail
- ✓ Connaître ses obligations vis-à-vis de ses salariés
- ✓ Maîtriser les étapes d'une procédure disciplinaire
- ✓ Mettre en place une stratégie de management adaptée à la structure
- ✓ Connaître et mettre en œuvre les outils pour faire évoluer et fidéliser ses collaborateurs

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

1. LE RECRUTEMENT ET L'ACCUEIL

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- **Recruter**
 - L'image et la marque employeur
 - Page Facebook et LinkedIn
 - Présence université et INFN (affiches, présentations...)
 - Fiche de poste
 - Parrainage par des salariés (les primer)
 - Rédiger une annonce
 - Les sites CSN, CsIRgl, Indeed, etc
 - Les cabinets de recrutement
 - Une CVthèque
 - Entretien de recrutement, et dire non
 - Promesse d'embauche
- **Il - elle est arrivée**
 - Livret d'accueil
 - Parcours d'intégration le « onboarding »
 - Guide bonnes pratiques
 - L'organigramme -kifékoï
 - Donner un parrain marraine
 - La période d'essai a 2 faces

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- **Les différents contrats de travail**
 - Le CDI
 - Le CDD (sa cause !) - les intérimaires
 - Apprentissage, contrat de professionnalisation
 - Stagiaire découverte - différence avec un contrat de travail
 - Les Notaires salariés

- Classification

■ Zoom période d'essai

- Entretien de fin de période pour confirmer ou non
- Rupture, renouvellement, prolongation, confirmer la période d'essai
- **Points divers**
 - Les formalités liées à l'embauche
 - Salariés étrangers
 - Les obligations de sécurité (DUERP, visite médicale...)

2. LE CONTRAT DE TRAVAIL : 2 POINTS-CLÉS

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- **Rémunération d'un point de vue managérial**
 - Avoir une politique, grille salariale (langues, diplômes / au regard des besoins office)
 - Révision annuelle vs augmentations cas par cas n'importe quand
 - Définir les critères de primes, les expliquer
 - Cadeaux : chèques cadeaux, box
 - Avantages outils de travail : berceaux-crèche, voiture, téléphone, T-R, chèques vacances
 - Participation
 - Intéressement
 - Prime pouvoir d'achat
 - Calendrier des CP, les règles, les organiser





PILOTAGE DE L'OFFICE



DURÉE : 28h de formation.



COÛT DE LA PRESTATION :
2 352 € TTC soit 1 960 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement 10 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE MANAGER AU QUOTIDIEN

PROGRAMME (SUITE)



SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- **Le temps de travail**
 - Durée du travail / les forfaits heures et jours
 - Pausés, temps de repos,
 - Heures supplémentaires
 - Temps partiels
 - Aménager réviser, dénoncer l'accord 35h
 - Flexibilité, horaires individualisés
 - Télétravail
 - 4 jours vs. 5 jours

3. LE CONTRAT DE TRAVAIL : CYCLE DE SA VIE

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- **Les clauses particulières**
 - Les modifications du contrat vs modification des conditions de travail, les avenants au contrat refus vs accords
 - **Les événements pouvant affecter l'exécution du contrat de travail**
 - Congés maternité, paternité,
 - Événements familiaux,
 - Congés formation
 - Les arrêts maladie (carence, indemnisation...)
 - Les accidents du travail et la maladie professionnelle
 - Les autres causes de suspension du contrat
 - **Les incidents et points de vigilance**
 - Les absences non justifiées : la nouvelle procédure de présomption de démission
 - Les fautes, l'insuffisance professionnelle : quelle différence ? comment gérer ?
 - La discipline, les sanctions disciplinaires
 - La santé des collaborateurs : les RPS (risques psycho-sociaux), la sécurité des salariés (responsabilité et sanctions), déconnexion, discrimination, harcèlement, etc.

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL ET FÉLIX BÉRANGER

- **La fin du contrat**
 - Départ subi vs départ voulu motifs et procédures (retraite, licenciement, démission, rupture conventionnelle)
 - Inaptitude

- Enjeux et coûts d'un départ, normal, subi, voulu
- Anticiper les départs, mobilité inter et intra
- Préparer annoncer le transfert des clients par qui et à qui ?
- Mise au propre des dossiers, archivage (papier et numérique) des dossiers, récupération des infos, infos personnelles-Privées Vs. Office
- Célébrer ou pas un départ
- Avoir un réseau des anciens

4. LE MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- **Les managements définitions**
 - Prendre en main et agir : manus et agere
 - Ensemble des techniques de direction, organisation des ressources et gestion de l'entreprise, d'atteinte des objectifs.
 - Les managements : stratégique, opérationnel, participatif, directif, projet, proximité, clients, d'équipes,
- **La dimension humaine du management**
 - L'entretien annuel
 - Différences management entre associés
 - Événements mensuels, sortie annuelle
 - Fêter les anciens (10, 15, 20...)
 - Gérer les talents : les collaborateurs à potentiel et planifier les évolutions professionnelles
 - Mobilité interne et externe

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER ET MARYLINE BUHL

- **La dimension humaine du management suite**
 - SBAM
 - Valoriser et reconnaître
 - Respecter et écouter
 - Déléguer, faire confiance n'exclut pas le contrôle
 - Donner l'envie
- **Gestion des compétences**
 - Les entretiens : annuels, professionnels (biennal)
 - Formation continue
- **Relations collectives**
 - CSE : obligations, rôle et prérogatives, son intérêt au-delà du droit
 - Les syndicats

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



PILOTAGE DE L'OFFICE

 **DURÉE :** 7h de formation.

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
684 € TTC soit 570 € HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

NOTAIRE, MANAGER AU QUOTIDIEN RECRUTEMENT ET ACCUEIL

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mener à bien les étapes d'une embauche
- ✓ Intégrer les nouveaux embauchés

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

LE RECRUTEMENT ET L'ACCUEIL

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- **Recruter**
 - L'image et la marque employeur
 - Page Facebook et LinkedIn
 - Présence université et INFN (affiches, présentations...)
 - Fiche de poste
 - Parrainage par des salariés (les primer)
 - Rédiger une annonce
 - Les sites CSN, CsIRgl, Indeed, etc
 - Les cabinets de recrutement
 - Une CVthèque
 - Entretien de recrutement, et dire non
 - Promesse d'embauche
- **Il - elle est arrivée**
 - Livret d'accueil
 - Parcours d'intégration le « onboarding »
 - Guide bonnes pratiques
 - L'organigramme -kifékoï
 - Donner un parrain marraine
 - La période d'essai a 2 faces

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- **Les différents contrats de travail**
 - Le CDI
 - Le CDD (sa cause !) - les intérimaires
 - Apprentissage, contrat de professionnalisation
 - Stagiaire découverte - différence avec un contrat de travail
 - Les Notaires salariés
 - Classification
- **Zoom période d'essai**
 - Entretien de fin de période pour confirmer ou non
 - Rupture, renouvellement, prolongation, confirmer la période d'essai
- **Points divers**
 - Les formalités liées à l'embauche
 - Salariés étrangers
 - Les obligations de sécurité (DUERP, visite médicale...)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



PILOTAGE DE L'OFFICE

 **DURÉE :** 7h de formation.

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
684 € TTC soit 570 € HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement 10 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



NOTAIRE, MANAGER AU QUOTIDIEN CONTRAT DE TRAVAIL

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mettre en place une politique de rémunération attractive et conforme aux dispositions légales
- ✓ Maîtriser les points-clés du contrat de travail

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

LE CONTRAT DE TRAVAIL : 2 POINTS-CLÉS

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- Rémunération d'un point de vue managérial
 - Avoir une politique, grille salariale (langues, diplômes / au regard des besoins office)
 - Révision annuelle vs augmentations cas par cas n'importe quand
 - Définir les critères de primes, les expliquer
 - Cadeaux : chèques cadeaux, box
 - Avantages outils de travail : berceaux-crèche, voiture, téléphone, T-R, chèques vacances
 - Participation
 - Intéressement
 - Prime pouvoir d'achat
 - Calendrier des CP, les règles, les organiser

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- Le temps de travail
 - Durée du travail / les forfaits heures et jours
 - Pauses, temps de repos,
 - Heures supplémentaires
 - Temps partiels
 - Aménager réviser, dénoncer l'accord 35h
 - Flexibilité, horaires individualisés
 - Télétravail
 - 4 jours vs. 5 jours

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



PILOTAGE DE L'OFFICE

 **DURÉE :** 7h de formation.

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
684 € TTC soit 570 € HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

NOTAIRE, MANAGER AU QUOTIDIEN CYCLE DE VIE DU CONTRAT

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Gérer les différents cas impactant le contrat de travail
- ✓ Connaître ses obligations vis-à-vis de ses salariés
- ✓ Maîtriser les étapes d'une procédure disciplinaire

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

LE CONTRAT DE TRAVAIL : CYCLE DE SA VIE

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL

- **Les clauses particulières**
 - Les modifications du contrat vs modification des conditions de travail, les avenants au contrat refus vs accords
 - Les événements pouvant affecter l'exécution du contrat de travail
 - Congés maternité, paternité,
 - Événements familiaux,
 - Congés formation
 - Les arrêts maladie (carence, indemnisation...)
 - Les accidents du travail et la maladie professionnelle
 - Les autres causes de suspension du contrat
 - **Les incidents et points de vigilance**
 - Les absences non justifiées : la nouvelle procédure de présomption de démission
 - Les fautes, l'insuffisance professionnelle : quelle différence ? comment gérer ?

- La discipline, les sanctions disciplinaires
- La santé des collaborateurs : les RPS (risques psycho-sociaux), la sécurité des salariés (responsabilité et sanctions), déconnexion, discrimination, harcèlement, etc.

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR MARYLINE BUHL ET FÉLIX BÉRANGER

- **La fin du contrat**
 - Départ subi vs départ voulu motifs et procédures (retraite, licenciement, démission, rupture conventionnelle)
 - Inaptitude
 - Enjeux et coûts d'un départ, normal, subi, voulu
 - Anticiper les départs, mobilité inter et intra
 - Préparer annoncer le transfert des clients par qui et à qui ?
 - Mise au propre des dossiers, archivage (papier et numérique) des dossiers, récupération des infos, infos personnelles-Privées Vs. Office
 - Célébrer ou pas un départ
 - Avoir un réseau des anciens

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



PILOTAGE DE L'OFFICE

 **DURÉE :** 7h de formation.

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
684 € TTC soit 570 € HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaire et tout collaborateur de l'office impliqué dans le recrutement
10 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

NOTAIRE, MANAGER AU QUOTIDIEN MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mettre en place une stratégie de management adaptée à la structure
- ✓ Connaître et mettre en œuvre les outils pour faire évoluer et fidéliser ses collaborateurs

PÉDAGOGIE : Maryline Buhl, avocat associé, Droit du Travail et de la Protection sociale
Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat.

PROGRAMME

LE MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

SEQUENCE 1 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER

- **Les managements définitions**
 - Prendre en main et agir : manus et agere
 - Ensemble des techniques de direction, organisation des ressources et gestion de l'entreprise, d'atteinte des objectifs.
 - Les managements : stratégique, opérationnel, participatif, directif, projet, proximité, clients, d'équipes,
- **La dimension humaine du management**
 - L'entretien annuel
 - Différences management entre associés
 - Évènements mensuels, sortie annuelle
 - Fêter les anciens (10, 15, 20...)

- Gérer les talents : les collaborateurs à potentiel et planifier les évolutions professionnelles
- Mobilité interne et externe

SEQUENCE 2 : 3 HEURES ANIMÉES PAR FÉLIX BÉRANGER ET MARYLINE BUHL

- **La dimension humaine du management suite**
 - SBAM
 - Valoriser et reconnaître
 - Respecter et écouter
 - Déléguer, faire confiance n'exclut pas le contrôle
 - Donner l'envie
- **Gestion des compétences**
 - Les entretiens : annuels, professionnels (biennal)
 - Formation continue
- **Relations collectives**
 - CSE : obligations, rôle et prérogatives, son intérêt au-delà du droit
 - Les syndicats

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



RELATION CLIENT

04 »»



RELATION CLIENT



LE FICHIER CLIENT : OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

DURÉE : 7 heures de formation à distance (soit 2 séquences de 3h30).

COÛT DE LA PRESTATION :
684€ TTC soit 570€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Toute personne de l'office en charge de la communication auprès du client. 10 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports.
La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est fortement recommandé.
Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Définir les données pertinentes de l'office en ayant connaissance du droit et des attentes du client.
- ✓ Transformer son fichier clients en base de données.
- ✓ Mettre en place de bonnes pratiques en tenant compte de la réglementation. Utiliser les outils du CRM.
- ✓ Concevoir un plan d'actions simples pour démarrer vite.

PÉDAGOGIE : Félix Béranger est un Expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat, Institut notarial droit des affaires.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

- Le marché du droit
- L'utilité et la valeur perçues par le client
- Connaître nos clients et partenaires
- Le CRM : du fichier clients à la base de données clients

SÉQUENCE 2

- CRM outil à 360°
- Les bonnes pratiques
- La réglementation
- Pratique opérationnelle et mise en action du CRM
- La création de votre 1^{re} campagne

EN DISTANCIEL INDIVIDUEL

NATURE DES TRAVAUX À DISTANCE

- Exercices pratiques sur le fichier client de l'office (extractions...)
- Simulation d'une première campagne de communication ciblée
- Réflexion à mener sur des points précis demandés par le formateur

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



RELATION CLIENT



DÉCOUVRIR LES BESOINS DE SON CLIENT ET ÉLARGIR SON RÉSEAU

DURÉE : 7 heures de formation à distance (soit 2 séquences de 3h30).

COÛT DE LA PRESTATION : 684€ TTC soit 570€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaire ou collaborateur en contact avec la clientèle de l'office et en charge de développer son réseau professionnel au profit de l'office.
10 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Définir une vision cohérente des enjeux de la relation clients dans le temps, tant pour développer leur activité que pour renforcer leur image et remplir leur devoir de conseil.
- ✓ Avoir les clés **pour identifier les besoins des clients et des partenaires clés, développer leur réseau** : créer, entretenir et relancer la relation avec eux.
- ✓ Développer leur rôle de conseil, les participants auront **les principes de l'écoute active** pour **découvrir les besoins ignorés ou connus du client** avec des mises en situation.

PÉDAGOGIE : Félix Béranger, expert du notariat et de la relation client. Directeur du développement chez Excen Notaires & Conseils, Natixis, Deloitte, Francis Lefebvre formation, Groupe Monassier, Conseil supérieur du notariat, Institut notarial droit des affaires.

PROGRAMME

Formation basée sur une **methodologie pratique et opérationnelle** pour renforcer et animer son réseau avec de nombreux exemples et des jeux de rôle.

Cette formation a pour objectif d'assurer le notaire ou le collaborateur lorsqu'ils **présentent son expertise et proposent une offre de service**. Plusieurs cas concrets, issus des relations commerciales, illustreront l'approche pro-active de la relation client, ceci dans le strict respect de la déontologie.

SÉQUENCE 1

Commercial c'est quoi

- Le cycle de vente
- Se vendre en s'inspirant des pratiques commerciales appropriées

Découvrir les besoins clients

- L'entretien, l'écoute active
- Démontrer sa valeur ajoutée
- Exercices de simulation

SÉQUENCE 2

Travailler son réseau

- L'attente du client et l'utilité perçue
- Les niveaux de réseau
- Accroître son réseau avec ses réseaux
- Le rendez-vous de réseau
- Exercices de jeux de rôle

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



RELATION CLIENT



ANALYSE DU LANGAGE CORPOREL : 1. NÉGOCIATION ET RELATION CLIENT

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Décrypter les attitudes, les gestes et les mimiques de son interlocuteur dans des situations particulières en France.
- ✓ Analyser les attitudes, les gestes et les mimiques de son interlocuteur dans des situations particulières en France.

PÉDAGOGIE : Manon VIALA, Synergologue inscrite au Registre Officiel des Synergologues sous le numéro de licence L373.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

9h-12h30

PRÉREQUIS

- Définition communication non verbale et analyse morpo gestuelle
- La perception d'un message
- L'identité corporelle
- Les distances sociales
- Les champs sémantiques
- Donner du sens au décryptage

THÉORIE DE LA COMMUNICATION EN DÉCOUVERTE CLIENT

- Les schémas de communications
- Perception d'un message

THÉORIE DE LA RELATION EN DÉCOUVERTE CLIENT

- Schéma d'une relation de communication du point de vue non verbal

12h30-14h Déjeuner

14h-17h30

LES GESTES EN NEGOCIATION

- Pourquoi fait-on des gestes ?
- Différents types de gestes
- Quelle main utilisons-nous et dans quel but ?
- La main et ses directions
- Le poignet et ses directions
- L'orientation du poignet
- Notion d'éléfaction : satisfaction client

- Essuyer les larmes
- La position assise
- Les croisements de bras
- Les croisements de jambes
- Les croisements de mains

ANALYSER LA QUALITE DE LA RELATION DE COMMUNICATION: ANTICIPER LES REACTIONS PENDANT LA NEGOCIATION.

- Les axes de tête
- La zone de l'oeil

ANALYSER LA VERACITE DES PROPOS ET DETECTER LES NON-DITS

- Les clignements des paupières
- Approche mensonge/vérité

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
 CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 

 **DURÉE :** 7h de formation à distance.

 **COÛT DE LA FORMATION :** 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :** Notaires, négociateurs immobiliers et clercs. 15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :** Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :** Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :** Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :** Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

RELATION CLIENT

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaires, négociateurs immobiliers et clercs.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

ANALYSE DU LANGAGE CORPOREL : 2. GESTION DES ÉMOTIONS CLIENT

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Décrypter les attitudes, gestes et mimiques de son interlocuteur lors de rendez-vous
- ✓ Analyser les émotions client

PÉDAGOGIE : Manon VIALA, Synergologue inscrite au Registre Officiel des Synergologues sous le numéro de licence L373.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

9h-12h30

PRÉREQUIS DU NIVEAU 1

- L'identité corporelle
- Notion de neuroscience
- Les champs sémantiques de l'analyse du langage corporel
- Donner du sens au décryptage
- La notion d'éléfaction
- Les gestes dans l'espace

- Gestes de rapprochements
- Gestes de destructions
- Gestes de dissimulations
- Gestes de frappes
- Gestes de manipulations
- Gestes d'oralités Gestes de pressions
- Gestes de propulsions
- Gestes de rotations
- Gestes de tractions
- Gestes liés au tapotement
- Gestes de toilettes
- Gestes liés aux cravates/ aux lunettes

LES GESTES DE PREHENSION EN NEGOCIATION CLIENT

- Gestes de fixations
- Gestes de démangeaisons
- Gestes de déplacements

12h30-14h Déjeuner

14h-17h30

AUTO-CONTACT DU VISAGE EN NÉGOCIATION ET EN RENDEZ-VOUS

- Les principaux horizons de sens

LES MAINS DANS LES CHEVEUX EN NÉGOCIATION ET EN RENDEZ-VOUS

MOUVEMENTS DE LANGUES EN NÉGOCIATION

- 7 mouvements observables et analysables

THÉORIE DE LA RELATION ET DES ÉMOTIONS

- Théorie de la relation
- Définition des émotions primaires
- Déplacements faciaux des émotions primaires

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



RELATION CLIENT



ANALYSE DU LANGAGE CORPOREL : 3. TRAITEMENT DES OBJECTIONS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Décrypter et Analyser les attitudes, gestes et mimique d'un client.
- ✓ Traiter les objections clients à l'aide de l'analyse du langage corporel.

PÉDAGOGIE : Manon VIALA, Synergologue inscrite au Registre Officiel des Synergologues sous le numéro de licence L373.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

PRÉREQUIS

ANALYSE DU LANGAGE CORPOREL/TRAITEMENT DES OBJECTIONS

- Discours intérieur
- Message
- Intéraction

SAVOIR QUESTIONNER LES OBJECTIONS

- Discours intérieur
- Message
- Intéraction

QCM

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Professionnels de l'immobilier.
Minimum : 1 (en distanciel)
10 (en présentiel)
Maximum : illimité

PRÉREQUIS :
Niveau 1 et niveau 2.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE

05



STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE



RENFORCER LA VISIBILITÉ DE SON ÉTUDE NOTARIALE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX DÉBUTANTS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Créer et optimiser des profils professionnels sur LinkedIn, Facebook et Instagram.
- ✓ Construire une image de marque numérique adaptée au métier de notaire.
- ✓ Développer une stratégie pour accroître la notoriété locale.

PÉDAGOGIE : Christine Cortes, chargée de mission social média, spécialisée dans l'accompagnement des professions réglementées, notamment les études notariales, dans leur stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

COMPRENDRE L'INTÉRÊT DES RÉSEAUX SOCIAUX POUR UNE ÉTUDE NOTARIALE

- Appréhender les spécificités et usages pour accroître la visibilité, développer des relations de proximité avec le public et valoriser l'expertise notariale.

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR LINKEDIN

- Être capable de créer une page professionnelle LinkedIn et appréhender la plateforme (description optimisée, bannière visuelle, publications). Découvrez les codes spécifiques de LinkedIn pour attirer un réseau qualifié et positionner votre étude comme un acteur incontournable du secteur.

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR FACEBOOK

- Apprenez à créer une page professionnelle Facebook efficace (description, bannière visuelle, contenus adaptés.) Découvrez les codes spécifiques de Facebook, tels que l'utilisation des groupes locaux,

des événements et des publications engageantes pour attirer une audience qualifiée.

SÉQUENCE 2

LES FONDAMENTAUX DE LA COMMUNICATION SUR INSTAGRAM

- Apprenez à créer une page professionnelle Instagram attractive (bio efficace, visuels esthétiques...). Découvrez les codes spécifiques d'Instagram (hashtags, stories, réels...) pour engager votre audience et positionner votre étude sur ce réseau dynamique.

CRÉER UNE STRATÉGIE DE CONTENU ADAPTÉE

- Élaborer un calendrier éditorial, produire des publications engageantes (conseils pratiques, valorisation des services) et adapter les formats à chaque plateforme pour maximiser l'impact.

BONNES PRATIQUES

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 7 heures de formation à distance (soit 2 séquences de 3h30 en collectif et en classe virtuelle)

COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaires et collaborateurs en offices, notaires et permanents des instances. 8 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports. La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est fortement recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE



MAÎTRISER LES RÉSEAUX SOCIAUX AVEC L'AIDE D'OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR LES NOTAIRES

DURÉE : 7 heures de formation à distance (soit 2 séquences de 3H30 en collectif et en classe virtuelle).

COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Toute personne de l'office en charge de la communication. 8 participants maximum.

PRÉREQUIS : Avoir acquis des connaissances sur les réseaux sociaux.

MOYENS TECHNIQUES : Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports. La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra, d'un casque et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante, par personne, dans un espace calme et isolant. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 50% théorie / 50% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux et opportunités des réseaux sociaux pour les études notariales.
- ✓ Exploiter des outils d'intelligence artificielle pour créer, planifier et analyser du contenu adapté à une communication professionnelle et déontologique.
- ✓ Simplifier la gestion quotidienne des réseaux sociaux tout en augmentant leur efficacité et leur impact.

PÉDAGOGIE : Christine Cortes, chargée de mission social média, spécialisée dans l'accompagnement des professions réglementées, notamment les études notariales, dans leur stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

- Apprendre à utiliser des outils accessibles et performants pour dynamiser votre présence en ligne: ChatGPT (version gratuite) pour générer des idées de publications adaptées à chaque réseau social, Canva (version gratuite) pour concevoir des visuels professionnels, et Meta Business Suite pour planifier et gérer vos publications sur Facebook et Instagram.
- Rendre des publications plus engageantes grâce à ChatGPT en transformant des sujets complexes en contenus compréhensibles pour le grand public. Renforcer l'identité de l'office avec Canva en créant des visuels percutants et personnalisés.

SÉQUENCE 2

- Simplifiez votre organisation grâce à ChatGPT pour créer rapidement un calendrier éditorial adapté à vos objectifs et vos plateformes. Utilisez Meta Business Suite pour planifier vos publications mensuelles sur Facebook et Instagram, tout en gardant une régularité qui renforce l'engagement de votre audience.
- Maîtriser les indicateurs clés de performance (likes, partages, commentaires) et la portée des publications. Découvrir les fonctionnalités d'analyse offertes par Meta Business Suite et LinkedIn Analytics pour évaluer les contenus les plus performants, et ajuster la stratégie de communication.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

STRATÉGIE & COMMUNICATION DIGITALE

NÉGOCIATEURS IMMOBILIERS : COMMUNIQUEZ EFFICACEMENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre les spécificités des principales plateformes (Facebook, Instagram, LinkedIn) et savoir les utiliser efficacement pour augmenter sa visibilité et attirer des prospects qualifiés pour son activité de négociation notariale.
- ✓ Développer une stratégie de contenu engageante : apprendre à produire du contenu pertinent et conformes à la déontologie en lien avec l'audience cible.

PÉDAGOGIE : Christine Cortes, chargée de mission social média, spécialisée dans l'accompagnement des professions réglementées, notamment les études notariales, dans leur stratégie de communication sur les réseaux sociaux.

PROGRAMME

EN DISTANCIEL COLLECTIF

SÉQUENCE 1

- Comprendre l'importance des réseaux sociaux : Découvrir comment les réseaux sociaux peuvent accroître la visibilité, promouvoir des biens immobiliers, et renforcer l'image d'expertise auprès des clients et partenaires.
- Définir sa stratégie digitale : Identifier les objectifs de sa présence sur les réseaux sociaux, choisir les plateformes adaptées (Facebook, Instagram, LinkedIn), et définir un écosystème cohérent pour valoriser son activité notariale en négociation immobilière.

SÉQUENCE 2

- Respecter la déontologie notariale : La formation aborde les règles spécifiques au notariat, avec des exemples concrets pour publier des contenus professionnels respectant confidentialité, rigueur juridique, et image de la profession.
- Créer et organiser des contenus adaptés : Apprentissage des formats spécifiques à chaque réseau social (Facebook, Instagram et LinkedIn), découverte des différents types de contenus pour réaliser des publications percutantes, planifier un calendrier éditorial efficace, et maximiser l'engagement selon les spécificités de chaque plateforme.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,

CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 7 heures de formation à distance (soit 2 séquences de 3h30 en collectif et en classe virtuelle).

COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Toute personne dans l'office en charge de la négociation immobilière. 8 participants maximum.

PRÉREQUIS : Être familiarisé avec les réseaux sociaux.

MOYENS TECHNIQUES : Formation dispensée par visioconférence avec projection de supports. La participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est fortement recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



**DROIT,
EXPERTISE ET
RÉGLEMENTATION**



06





DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



LE VIAGER ET SES FORMES ALTERNATIVES

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Rédiger un acte de vente en viager et garantir le contrat.
- ✓ Déterminer le montant du bouquet et de la rente.
- ✓ Proposer des solutions alternatives au viager classique.

PÉDAGOGIE : Thierry DELESALLE, président honoraire du 118ème Congrès des Notaires et expert REV TEGOVA.
 Et/ou Patrick LOTTHE, notaire et expert REV-TEGOVA depuis 2012, délégué du CSN auprès de TEGOVA Bruxelles depuis 2010.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

SÉQUENCE 1 (3 HEURES ENVIRON) :

- **Le viager : aspects juridiques, financiers et fiscaux**
 1. Un contrat de vente avec certaines spécificités.
 2. Comment calculer la rente et « le bouquet ».
 3. Une fiscalité attrayante.

SÉQUENCE 2 (3 HEURES ENVIRON) :

- **Les formes alternatives au viager classique :**
 4. Démembrement et cession de la nue-propriété.
 5. Les fonds CERTIVIA.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
 CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Service à appel
 gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 6 heures de formation à distance.

COÛT DE LA PRESTATION : 564€ TTC soit 470€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaire ou négociateur
 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



PRATIQUE NOTARIALE DES ACTIFS NUMÉRIQUES (GESTION PATRIMONIALE ET SUCCESSIONS)

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre les enjeux juridiques, techniques et financiers liés aux actifs numériques dans le cadre des successions.
- ✓ Acquérir une connaissance des différents types d'actifs numériques (cryptomonnaies, NFT, données numériques, comptes en ligne) et de leur spécificité successorale.
- ✓ Savoir anticiper et gérer les problématiques liées à la transmission et à la récupération des actifs numériques.
- ✓ Être en mesure de conseiller les clients sur les bonnes pratiques de conservation et de transmission des actifs numériques.
- ✓ Appréhender la nature juridique des actifs numériques
- ✓ Mesurer les incidences de la détention de ces actifs sur la pratique notariale
- ✓ Conseiller les clients détenteurs d'actifs numériques

PÉDAGOGIE : Jean-Charles Chemin, président fondateur de Legapass, dirige la seule société spécialisée dans la transmission de patrimoines numériques, labellisée par le Conseil Supérieur du Notariat, mettant à profit ses 15 ans d'expertise pour accompagner les notaires face aux enjeux de l'ère numérique.

Henri LEYRAT, consultant et formateur en gestion de patrimoine, docteur en droit privé HDR et diplômé notaire

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

SÉQUENCE 1 (3H30) :

■ Introduction

- Présentation des différentes catégories d'actifs numériques
- Présentation des moyens de détention des cryptoactifs
- Chronologie de l'évolution des actifs numériques
- Mise en contexte de l'évolution technique des actifs numériques dans la pratique notariale
- Discussion interactive

■ Méthodes et risques des moyens de détention de cryptoactifs

- Risques liés à la conservation sur des échanges
- Risques liés à la conservation dans des portefeuilles logiciels et matériels
- Exercice Pratique : Ouverture d'un portefeuille et transfert de cryptomonnaies

■ Les risques et contraintes de la transmission post-mortem des cryptoactifs

- Politiques de transmission des échanges
- Difficultés liées aux Portefeuilles logiciels et matériels
- Exercice Pratique : Gestion et Transmission Post-Mortem des Cryptoactifs

■ Les moyens de détection post-mortem des cryptoactifs

- L'Inventaire patrimonial, l'allié du testament
- Recherche des actifs numériques
- Exercice Pratique : Détection Post-Mortem des Cryptoactifs

■ Conclusion

- Le notaire au centre des enjeux financiers et techniques liés à la croissance des actifs numériques dans les successions

DURÉE : 7 heures de formation à distance.

COÛT DE LA PRESTATION : 564€ TTC soit 470€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaires et collaborateurs. 20 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.





DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



PRATIQUE NOTARIALE DES ACTIFS NUMÉRIQUES (GESTION PATRIMONIALE ET SUCCESSIONS)



PROGRAMME (SUITE)

SÉQUENCE 2 (3H30) :

- **La nature juridique des actifs numériques**
 - Les cryptomonnaies
 - Les jetons
- **Les actifs numériques et le droit civil**
 - L'usufruit d'actifs numériques
 - Les actifs numériques indivis
 - Les actifs numériques détenus par des époux communs en biens
 - Les actifs numériques détenus par des personnes vulnérables
- **Les actifs numériques et le droit fiscal**
- **Les opérations à titre onéreux portant sur des actifs numériques**
 - L'apport d'actifs numériques à une société
 - La vente d'un immeuble contre la remise de cryptomonnaies
- **Les opérations à titre gratuit portant sur des actifs numériques**
 - La donation d'actifs numériques
 - La transmission à cause de mort d'actifs numériques

DURÉE : 7 heures de formation à distance.

COÛT DE LA PRESTATION : 564€ TTC soit 470€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaires et collaborateurs. 20 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
 CONTACTEZ-NOUS AU**

0 800 710 620

Service & appel
 gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION

DURÉE : 14 heures de formation.

COÛT DE LA PRESTATION :
 750€ HT soit 900€ TT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
 Notaire et leurs collaborateurs, ayant une formation juridique ou partiellement juridique. Une bonne connaissance des institutions judiciaires est également nécessaire.

PRÉREQUIS :
 Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
 Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur .

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
 Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
 Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
 Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

EXPERTISE JUDICIAIRE

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Connaître le statut de l'expert judiciaire
- ✓ Connaître la procédure expertale en matière judiciaire
- ✓ Interagir avec les magistrats, les avocats et les justiciables

PÉDAGOGIE : Sylvain Chatry, MCF HDR, responsable du DU Expertise de justice, Université de Perpignan Via Domitia.

Jérôme Vignolles, expert près la Cour d'appel de Montpellier, past president de la Compagnie nationale en estimations immobilières, membre du conseil d'administration de la Compagnie des experts de justice inscrits près la Cour d'appel de Montpellier.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

STATUT, OBLIGATIONS, RESPONSABILITÉ (S. CHATRY)

1.1 Introduction sur la notion d'expert

- Notion d'expert
- Expert officieux/privé
- Expert amiable
- Expert judiciaire

- Art. R. 621-3 CJA : « Par le serment, l'expert s'engage à accomplir sa mission avec conscience, objectivité, impartialité et diligence »
- Charte CNCEJ
- Charte devoirs juges avocats parties

1.2 Inscription de l'expert judiciaire (sous réserve de la pertinence)

- Loi modifiée du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires (notamment loi du 11 février 2004) et Décret du 23 décembre 2004

- Les obligations procédurales
 - art. 160 et 161 CPC
 - art. 232 et s. CPC
 - art. 263 et s. CPC

- Les pouvoirs de l'expert

1.3 Les obligations de l'expert judiciaire

- La déontologie (codes et charte)
 - Art. 237 CPC : « Le technicien commis doit accomplir sa mission avec conscience, objectivité et impartialité. »

1.4 La responsabilité de l'expert judiciaire

- Responsabilité disciplinaire
- Responsabilité civile
- Responsabilité pénale





DROIT, EXPERTISE ET RÉGLEMENTATION



EXPERTISE JUDICIAIRE



PROGRAMME (SUITE)

JOUR 2

DE LA DÉSIGNATION DE L'EXPERT JUDICIAIRE AU DÉPÔT DU RAPPORT (J. VIGNOLLES)

2.1 Acceptation de la mission

- Acceptation par l'expert judiciaire
- Indépendance de l'expert

2.2 Communication avec les participants à l'expertise

- Les échanges avec la juridiction
- Les échanges avec les parties et les avocats
- Les échanges avec les tiers au litige

2.3 Respect du contradictoire

- Les dires de l'expert judiciaire
- Les dires des parties

2.4 Respect des délais

2.5 Rédaction du rapport

- La note de synthèse
- Le pré-rapport
- Le rapport

2.6 Les suites du rapport

2.7 La rémunération de l'expert judiciaire

2.8 Statut social et fiscal de l'expert judiciaire (sous réserve de la pertinence)

 **DURÉE :** 14 heures de formation.

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
750€ HT soit 900€ TT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaire et leurs collaborateurs, ayant une formation juridique ou partiellement juridique. Une bonne connaissance des institutions judiciaires est également nécessaire.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur .

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU** **0 800 710 620**

Service 6 appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER

Négociation & Expertise

07





IMMOBILIER Négociation



SE LANCER DANS LA NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE NOTARIALE EN PÉRIODE DE CRISE

 **DURÉE :** 7h de formation à distance.

 **COÛT DE LA FORMATION :** 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :** Notaires titulaires, 20 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :** Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :** Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :** Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :** Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

- À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :
- ✓ Évaluer son projet de création de service de négociation immobilière.
 - ✓ Maîtriser le périmètre d'exercice de l'activité de négociation immobilière.
 - ✓ Identifier les moyens à mettre en place et le retour sur investissement.
 - ✓ Développer son service grâce aux différentes méthodes de vente notariale.
 - ✓ Travailler en réseau pour favoriser l'inter-études entre notaires.
 - ✓ Se positionner face à la concurrence et gérer la relation avec les agences.

PÉDAGOGIE : Notaire reconnu dans la pratique de la négociation immobilière notariale et/ou enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

9h-12h30

- Les intérêts et enjeux de la création d'un service de négociation immobilière
- La réglementation et les nouvelles conditions d'exercice de l'activité
- La négociation au sein de l'office notarial : synergie et développement

12h30-14h  Déjeuner

14h-17h30

- Les méthodes de mise en vente et le travail en réseau
- Le retour sur investissement : cas pratiques et exemples chiffrés
- De la théorie à la mise en pratique pour créer son service

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER

Négociation



PRATIQUER LA NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE AU SEIN DE L'OFFICE NOTARIAL

 **DURÉE :** 7h de formation à distance.

 **COÛT DE LA PRESTATION :** 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :** Notaires et négociateurs. 15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :** Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :** Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :** Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :** Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :** Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les étapes nécessaires à la négociation d'un bien immobilier.
- ✓ Déterminer les honoraires dans le respect de la loi Macron.
- ✓ Communiquer sur les biens à vendre et les services proposés dans le respect de la déontologie notariale.
- ✓ Déterminer et maîtriser les coûts d'un service de négociation afin de participer au développement du CA de l'office.
- ✓ Mettre en place des actions pour une relation de confiance entre le notaire et le négociateur pour développer un réseau.

PÉDAGOGIE : Notaire ou expert reconnu dans la pratique de la négociation immobilière notariale et/ou enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

9h-12h30

- La réglementation et les nouvelles conditions d'exercice de la négociation notariale
- Le fonctionnement du service négociation au sein de l'office
- Pistes pour pratiquer la négociation

12h30-14h Déjeuner

14h-17h30

- Le film de la négociation : visite, expertise, mandat, communication, déontologie, prospect, méthodes de commercialisation

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620  Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER Négociation



DYNAMISER LE SERVICE NÉGOCIATION DE L'OFFICE



DURÉE : 7h de formation à distance.



COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ : Notaires, négociateurs immobiliers et clercs. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Évaluer ses pratiques immobilières, la satisfaction des clients, sa pénétration du marché local.
- ✓ Mettre en place des procédures d'évaluation permanentes des outils et des méthodes immobilières.
- ✓ Mettre en place un audit interne.

PÉDAGOGIE : Notaire ou intervenant externe.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).
Il est recommandé au notaire et au négociateur de participer ensemble à cette session.

9h-12h30

AUDIT PRÉALABLE/BILAN

- Analyse du questionnaire envoyé avant la formation à chaque participant
- Difficultés rencontrées
- Points à améliorer

12h30-14h Déjeuner

14h-17h30

RÉFLEXIONS SUR LA PRATIQUE DE LA NÉGOCIATION AU SEIN DE L'OFFICE

- Pistes pour appréhender d'une manière différente
- Prise de mandat

- Contact avec le client
- Visite du bien
- Communication

RAPPELS DÉONTOLOGIQUES ET PRATIQUES

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Négociation



IMMO-INTERACTIF® : VENDRE UN BIEN IMMOBILIER PAR APPEL D'OFFRES SUR INTERNET

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser le processus d'appel d'offres sur Internet.
- ✓ Savoir proposer l'immo-interactif® dans un dossier de vente.
- ✓ Maîtriser les différentes étapes pour la mise en vente du bien immobilier.

PÉDAGOGIE : Isabelle Lemort, Chargée de vente et expert en évaluation immobilière, certifiée TEGOVA.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

9h-12h30

INTRODUCTION : LES OUTILS IMMOBILIERS DE LA PROFESSION

IMMO-INTERACTIF® : UN OUTIL EXCLUSIF DES NOTAIRES DE FRANCE

- De la Vente Notariale Interactive (VNI) à l'immo-interactif®
- La méthode de l'appel d'offres immo-interactif®
- Le cadre juridique
- Le processus et le déroulement de la mise en vente

PRÉPARATION ET LANCEMENT D'UNE VENTE EN IMMO-INTERACTIF®

- Analyse et compréhension des supports : mandat de recherche d'acquéreurs, cahier des conditions particulières, note de synthèse immeuble, demande d'agrément
- Les outils d'aide : grilles de calcul, rétro-planning du dossier
- La répartition des tâches
- Les tarifs (avec ou sans assistance)

12h30-14h | Déjeuner

14h-17h30

UTILISATION DE L'OUTIL EN LIGNE SUR IMMOBILIER.NOTAIRES.FR

- Navigation sur le site de la profession www.immobilier.notaires.fr et accès aux supports en ligne.
- Ouverture du dossier et suivi des étapes : inscription du bien immobilier, préparation de la stratégie et du dossier de vente, mise en ligne de l'annonce, demande et validation des agréments, saisies des offres en ligne, etc.

STRATÉGIE ET POSITIONNEMENT

- Les résultats
- L'argumentaire de présentation de l'immo-interactif® au client vendeur

- Immo-interactif® : un outil au service de situations particulières
- Le rôle de l'Office Notarial : simple mission d'assistance ou véritable partenaire du vendeur ?
- Les questions pratiques : le binôme Notaire-négociateur, la 1^{re} offre possible, la notion de prix de réserve, les contours et limites de l'engagement du vendeur dans le cadre d'un immo-interactif®, l'implication financière de l'office notarial

CONCLUSION : SYNTHÈSE, DÉBRIEFING ET TRIBUNE LIBRE

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaires, négociateurs immobiliers et clercs. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



ÉVALUATION IMMOBILIÈRE POUR LES NÉGOCIATEURS

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : négociateurs immobiliers ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
 Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
 Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
 Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
 La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser les notions indispensables en évaluation immobilière.
- ✓ Effectuer avec méthode et efficacité une visite d'un bien immobilier.
- ✓ Rédiger un rapport d'évaluation ou avis de valeur qualitatif.

PÉDAGOGIE : Expert en évaluation immobilière

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

CADRE DE L'EXPERTISE

- Qui peut réaliser une expertise
- Pourquoi faire appel à un expert
- L'expertise dans le notariat VS expertise pour une transaction / différence entre expertise et avis de valeur / Responsabilité de l'expert / différence expertise amiable expert judiciaire
- Qui régleme l'expertise ?
- Obligations, éthique et responsabilités de l'expert

LES BASES INDISPENSABLES EN EXPERTISE IMMOBILIÈRE

- Les différents modes de détention et leur influence sur la valeur des biens : pleine propriété, indivision, propriété démembrée, copropriété
- Les différentes données : surfaces, urbanisme, diagnostics...
- Les documents nécessaires pour une expertise
- La notion de valeur et la notion de prix
- Les facteurs de la valeur : facteurs géographiques, physiques, économiques, fiscaux, juridiques
- La valeur vénale et la valeur locative





IMMOBILIER Expertise



ÉVALUATION IMMOBILIÈRE POUR LES NÉGOCIATEURS

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : négociateurs immobiliers ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
 Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
 Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
 Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
 Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
 A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
 La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

PROGRAMME (SUITE)



DÉROULEMENT DE LA MISSION D'EXPERTISE

- Réunir et analyser les pièces
- Les questions à poser pour une évaluation efficace

EFFECTUER LA VISITE AFIN D'ÊTRE EN MESURE DE RÉALISER UN DESCRIPTIF PRÉCIS

- Apprécier l'environnement et les éventuelles nuisances
- Apprécier l'état extérieur et intérieur du bien
- Relever les éléments techniques
- Mesurer le bien
- Points de vigilance
- Analyse et commentaire du dossier de diagnostic technique
- Cas pratique

RÉDACTION DU RAPPORT D'EXPERTISE

- Présentation du bien
- Analyse du marché
- Evaluation
- Rédaction d'une conclusion visuelle et explicite

POUR UNE ÉVALUATION EFFICACE

- La boîte à outils de l'expert immobilier
- Exemples et études de Cas pratique
- Optimiser les différentes phases de la transaction grâce au rapport d'expertise

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
 CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025



ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - DÉBUTANT



DURÉE : 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Collaborateurs de notaires.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les pré-requis nécessaires à l'exercice de la fonction d'expert en office.
- ✓ Elaborer une proposition commerciale.
- ✓ Préparer et organiser la visite du bien à évaluer (documents à collecter).
- ✓ Déterminer les différents biens d'habitation et leurs caractéristiques propres.
- ✓ Acquérir les bases pour rédiger un rapport d'expertise dans le respect de la charte de l'expertise et des normes en vigueur (méthodes à privilégier, justification de la valeur).

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1 9h-12h30

PRÉ-REQUIS À L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE

- Métier : le bien-fondé de l'expertise, rôle de l'expert, investissement nécessaire, activité à part entière qui doit être rémunératrice : savoir proposer le service, établir un devis, rédiger un contrat
- Compétence de l'expert : éthique, notoriété, diplômes, responsabilité et conflit d'intérêt
- Reconnaissances TRV et REV, Notexpert
- Charte de l'expertise en évaluation immobilière et normes TEGoVA

PROCESSUS DE L'EXPERTISE

- Avant : élaboration du devis proposition commerciale
- Pendant : organisation de la visite, documents et informations à collecter
- Après : la rédaction du rapport : le fond et la forme, la remise des valeurs et leur justification

12h30-14h  Déjeuner

JOUR 1 14h-17h30

LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'ACTIFS DITS « STANDARDS »

- Appartement, maison et terrain : spécificités, analyse technique et descriptif

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION À PRIVILÉGIER EN FONCTION DU TYPE DE BIEN COMPARAISON DIRECTE :

- Raisonnement pour déterminer le prix au m² approprié
- Pertinence des références sélectionnées

CAPITALISATION / RENDEMENT :

- Importance loyer/valeur locative de marché : notion de plus ou moins value locative
- Analyse des conditions locatives d'un bail et incidence





IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - DÉBUTANT



DURÉE : 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Collaborateurs de notaires.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2 9h-12h30

EXPERTISE D'UN BIEN (APPARTEMENT OU MAISON) : VISITE IN SITU, MISE EN SITUATION

- Cas pratique

12h30-14h  Déjeuner

JOUR 2 14h-17h30

EXPERTISE D'UN BIEN (APPARTEMENT OU MAISON) : RÉDACTION DU RAPPORT

- Cas pratique

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - PERFECTIONNEMENT



DURÉE : 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires, négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Avoir des connaissances dans le domaine de l'immobilier ou avoir suivi la formation « Évaluation des biens d'habitation - Débutant ».



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser les différentes parties qui composent un rapport d'expertise.
- ✓ Rédiger un rapport d'expertise pour des biens d'habitation même complexes, conforme aux normes en vigueur.
- ✓ Mener une analyse critique et constructive d'un rapport d'expertise réalisé par un tiers.

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

La rédaction du rapport d'expertise au travers de l'analyse des cas suivants :

- évaluation d'une maison avec détachement d'une partie de terrain ;
- évaluation d'une maison avec ajustement au regard des travaux à réaliser ;
- évaluation d'une récompense dans le cadre d'une construction commune sur le sol d'un seul indivisaire ;
- évaluation d'une habitation en secteur agricole, extrapolation dans le cadre d'une zone d'activités ;
- évaluation d'un appartement à refaire dans une copropriété avec des travaux de façades, des charges importantes.

JOUR 1

CORRELATION ENTRE LA MISSION DEFINIE DANS L'OFFRE DE MISSION ET LE RAPPORT

- Analyse de l'offre de mission, objectifs, tarifs...
- Reprise de l'objet de la mission,
- Corrélation avec la conclusion
- Rédaction d'une offre de mission type

- Segmentation du marché selon le type de produit (appartement, maison, terrain, immeuble...)
- Utilisation d'Excel pour analyser et présenter son marché
- Rédaction de l'analyse de marché avec positionnement du bien sur ce marché

FOCUS SUR L'ANALYSE DU MARCHÉ

- Présentation de l'analyse de marché et de ses obligations
- Analyse des sources de données pour présenter le marché

FOCUS SUR L'ANALYSE D'URBANISME

- Quels documents demander? Consulter? Quels éléments reprendre?
- Comment rédiger la conclusion
- Rédaction d'un paragraphe type





IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - PERFECTIONNEMENT

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2

FOCUS SUR LE DESCRIPTIF

- Quel type de présentation ?
- Comment l'organiser ?
- Quel type de descriptif ?
- Quelle surface retenir ?
- Quelle responsabilité ?
- Conformité avec les autorisations d'urbanisme obtenues ?
- Rédaction d'un paragraphe-type

FOCUS SUR LES METHODES DEVELOPPEES

- Quelles sont les méthodes utilisées ?
- La méthode comparative et la pratique des ajustements
- Détail de la méthode par capitalisation ?
- Justification du choix du taux ; rédaction détaillée
- Comment les présenter ?
- Comment les justifier ?
- Quels éléments développer ?
- Rédaction d'un paragraphe de conclusion type par méthode

FOCUS SUR LA CONCLUSION

- Quels impacts des l'analyse juridique sur la valeur ?
- Confrontation dès résultats obtenus avec l'analyse de marché précédente
- Comment rédiger la conclusion
- Rédaction d'un paragraphe type

ANALYSE CRITIQUE D'UN RAPPORT REALISE PAR UN TIERS

- Grille de lecture du rapport
- Eléments clés à vérifier
- Quel ton donné au rapport ?
- Quel style utilisé ?
- Quel est le résultat recherché ?
- Confrontation de ses résultats avec le confrère
- Utilisation des techniques de CNV (communication non violente)
- Comment rédiger la conclusion

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 14h en présentiel.

COÛT DE LA FORMATION : 900€ TTC soit 750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaires, négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Avoir des connaissances dans le domaine de l'immobilier ou avoir suivi la formation « Évaluation des biens d'habitation - Débutant ».

MOYENS TECHNIQUES : Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025



LA MÉTHODE DU CASH-FLOW

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre le contexte particulier des biens susceptibles de générer des revenus
- ✓ Maîtriser les techniques financières d'évaluation
- ✓ Appréhender le raisonnement « investisseur »
- ✓ Permettre de vous impliquer dans un projet foncier à enjeu financier

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS, spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV-TRV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur l'évaluation immobilière (Le Moniteur, Lexis Nexis...). Il participe aux travaux du LIFTI

PROGRAMME

Les outils de l'évaluation - Rappel des méthodes classiques d'évaluation - Les limites des méthodes comparatives

JOUR 1 9h-12h30

Les outils de l'évaluation - Rappel des méthodes classiques d'évaluation - Les limites des méthodes comparatives

- **Quand recourir aux méthodes financières ?**
 - Biens éligibles au marché locatif
 - Objectif de meilleure valorisation du bien
- **Le nouveau marché immobilier**

Les concepts financiers au service de l'évaluation

- Le taux d'actualisation
 - Principe
 - Mode de détermination
- La notion de taux de rendement interne
 - Principe
 - Mode de détermination

12h30-14h  Déjeuner

JOUR 1 14h-17h30

- **La méthode du « Free Cash-Flow Discounted »**
- **Les flux de trésorerie libérée**
 - Les Cash-flow positifs
 - principaux postes de recettes
 - le marché locatif
 - ratios à pratiquer

- Les Cash-Flow négatifs
 - principaux postes de recettes
 - ratios à pratiquer
- Les Cash-Flow libérées actualisés



DURÉE : 14 heures en présentiel



COÛT DE LA FORMATION :
900 € TTC soit 750 € HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaire ou négociateur
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025



LA MÉTHODE DU CASH-FLOW

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2 9h-12h30

- La valeur future résiduelle
 - Principe
 - Méthode de calcul
- Modalités de mise en pratique

12h30-14h  Déjeuner

JOUR 2 14h-17h30

- Modèle « Excel de Cash-Flow Actualisés »
- Cas de reformulation comportant une évaluation par le Cash-Flow
- Cas pratiques méthodologiques et corrigés

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 

 **DURÉE** : 14 heures en présentiel

 **COÛT DE LA FORMATION** :
900 € TTC soit 750 € HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ** :
Notaire ou négociateur
15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS** :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES** :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES** :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION** :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS** :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ÉVALUATION DU FONCIER : CHARGE FONCIÈRE ET COMPTE À REBOURS



DURÉE : 14 h en présentiel.



COÛT DE LA PRESTATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude, la valorisation du foncier tant à l'échelle locale que nationale. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre la nature particulière des actifs fonciers.
- ✓ Expertiser la valeur du foncier.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV-TRV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

LA VALEUR DU FONCIER PAR L'APPROCHE MARCHÉ

- **La notion de foncier**
 - Règles d'urbanisme
 - Notion de terrain à bâtir
 - Notion de terrain encombré
 - Notion de terrain inconstructible
- **La méthode par la valeur du terrain**
 - Méthode comparative directe (lots constructible)

- Méthode comparative par la surface de terrain
- Méthode comparative par la charge foncière
- **La problématique fiscale de la différenciation du foncier et du bâti**
 - Étude de la jurisprudence
 - Examen des méthodes alternatives admises





IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ÉVALUATION DU FONCIER : CHARGE FONCIÈRE ET COMPTE À REBOURS

PROGRAMME (SUITE)

DURÉE : 14 h en présentiel.

COÛT DE LA PRESTATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude, la valorisation du foncier tant à l'échelle locale que nationale. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.



JOUR 2

PROBLÉMATIQUE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE

Le compte à rebours promoteur et rénovation

- L'étude capacitaire du terrain
- Recettes du bilan promoteur : analyse du marché VEFA et « Neuf », quantification des recettes attendues du projet
- Charges du bilan promoteur :
 - postes de travaux (construction)
 - postes de gestion,
 - postes financiers

Le compte à rebours aménageur

- Recettes du bilan aménageur : quantification des recettes attendues du projet
- Charges du bilan aménageur :
 - postes de travaux (aménagement)
 - postes de gestion,
 - postes financiers

Le compte à rebours lotisseur

- Recettes du bilan lotisseur : quantification des recettes attendues du projet
- Charges du bilan lotisseur :
 - postes de travaux (aménagement)
 - postes de gestion,
 - postes financiers

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



ÉVALUATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET TERTIAIRES - DÉBUTANT



DURÉE : 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Clercs de notaire -
Gestionnaires et négociateurs
immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre
cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en
salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.
Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier et analyser les documents de travail indispensables dans le cadre de l'évaluation des locaux commerciaux et tertiaires.
- ✓ Identifier les différents types de locaux commerciaux et tertiaires.
- ✓ Analyser les baux commerciaux.
- ✓ Mettre en œuvre les méthodes d'évaluation appropriées à ce type d'actifs immobiliers.
Rédiger un rapport d'expertise pour des locaux commerciaux et tertiaires.

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

Jour 1 - Fondements économiques et juridiques

JOUR 1 9h-12h30

RAPPELS

- Charte de l'expertise en évaluation immobilière
- Principales bases de travail : titre de propriété, documents cadastraux, plans/état de surfaces, état locatif (loyer/charges récupérables et non récupérables/avenants), audits techniques, documents d'urbanisme, autorisations d'urbanisme commercial, réglementation ERP.

TYPLOGIE DES LOCAUX COMMERCIAUX

- Boutiques en centre urbain
- Surfaces en zones commerciales périphériques, supermarchés/hypermarchés
- Centres commerciaux : enseignes « locomotives » et « satellites »
- Hôtels (catégorie 1 à 4 étoiles/luxes), autres établissements d'hébergement
- Locaux monovalents

12h30-14h  Déjeuner

JOUR 1 14h-17h30

TYPLOGIE DES LOCAUX TERTIAIRES

- Bureaux / immeubles de rapports
- Entrepôts
- Locaux d'activités

CONSÉQUENCES DU STATUT DES BAUX COMMERCIAUX SUR LE JUGEMENT DE VALEUR

Clause de destination, durée du bail, fixation du loyer, transfert éventuel des charges et travaux sur le locataire, Incidences récentes de la jurisprudence.

DROIT AU BAIL (ET LIEN AVEC LA VALEUR LOCATIVE DE MARCHÉ)

- Distinction avec le pas de porte ou le droit d'entrée
- Facteurs de la valeur



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ÉVALUATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET TERTIAIRES - DÉBUTANT

PROGRAMME (SUITE)



Jour 2 - Mise en pratique - valorisation des murs commerciaux/tertiaires (libres et/ou occupés)

JOUR 2 9h-12h30

ÉVALUATION DE LA VALEUR LOCATIVE DE MARCHÉ

- Locaux commerciaux classiques (en pied d'immeuble/centre urbain) : pondération des surfaces et méthode de valorisation

- Locaux à usage tertiaires classiques
- Locaux commerciaux spécifiques (hôtel, cinémas) : application de la méthode par fixation d'une quote-part de loyer admissible par rapport au chiffre d'affaires et/ou à la MBE de l'exploitation commerciale

12h30-14h  Déjeuner

JOUR 2 14h-17h30

ÉVALUATION DE LA VALEUR VÉNALE DES BIENS LIBRES

- Méthode par le rendement
- Méthode par comparaison directe
- Tentative de synthèse intermédiaire des méthodes
- Ajustements

ÉVALUATION DE LA VALEUR VÉNALE DES BIENS OCCUPÉS (COMPTE TENU DE L'ÉTAT LOCATIF)

- Évolution de la notion d'immeuble de rapport
- Analyse préalable des baux (lot par lot) – informations particulières à collecter
- Économie de loyer (sous-loyer ou sur-loyer) et actualisation
- Détermination de la valeur vénale occupée après intégration (ou non) de l'économie de loyer actualisée

CONCLUSION

Conservation de la valeur des biens en l'état (après synthèse des méthodes) ou opportunité de reconversion foncière (après évocation du risque d'indemnité d'éviction).

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 

 **DURÉE** : 14h en présentiel.

 **COÛT DE LA FORMATION** : 900€ TTC soit 750€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ** :
Notaires - Clercs de notaire -
Gestionnaires et négociateurs
immobiliers.
15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS** :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre
cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES** :
Formation dispensée en
salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES** :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION** :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS** :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.

Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.

Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.

A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.

La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office.



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



DURÉE : 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Clercs de notaire -
Gestionnaires et négociateurs
immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Avoir des connaissances dans
le domaine de l'immobilier ou avoir
suivi la formation « Évaluation des
locaux commerciaux et tertiaires -
Débutant ».



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en
salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.
Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office.

ÉVALUATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET TERTIAIRES - PERFECTIONNEMENT

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Distinguer le taux de rendement du taux de capitalisation pour adapter les contenus des rapports d'expertise.
- ✓ Déterminer la valeur vénale de murs libres ou occupés.
- ✓ Maîtriser les différentes techniques d'évaluation d'un immeuble existant.
- ✓ Traiter des cas spécifiques d'évaluation : démembrement, contrat de crédit-bail immobilier.

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

Préambule : rappels sur les étapes essentielles du processus d'expertise en lien avec la Charte de l'Expertise en évaluation Immobilière.

JOUR 1 9h-12h30

RAPPELS SUR LA TRANSITION ENTRE VALEUR VÉNALE DES MURS LIBRES (OU SUPPOSÉS LIBRES D'OCCUPATION) ET VALEUR VÉNALE DES MURS OCCUPÉS (SELON LEUR ÉTAT LOCATIF ACTUEL)

- Prise en compte éventuelle du risque de provision pour vacances locatives par rapport à la valeur vénale des murs libres (VVL)

- Retour sur la distinction entre le taux de rendement et le taux de capitalisation (théorique ou effectif)
- Techniques d'évaluation de la valeur vénale des murs « occupés » (VVO) : illustrations pratiques

12h30-14h



Déjeuner

JOUR 1 14h-17h30

PRÉSENTATION DES HYPOTHÈSES ALTERNATIVES D'ÉVALUATION D'UN IMMEUBLE EXISTANT

- Modalités d'expertise d'un immeuble commercial/tertiaire à restructurer
- Processus de valorisation d'une friche (urbaine ou périurbaine)





IMMOBILIER Expertise



DURÉE : 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Clercs de notaire -
Gestionnaires et négociateurs
immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Avoir des connaissances dans
le domaine de l'immobilier ou avoir
suivi la formation «Évaluation des
locaux commerciaux et tertiaires -
Débutant».



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en
salle par vidéoprojecteur sur
Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif
(questions/réponses). Étude de
cas pratiques selon la répartition
suivante : 70% théorie / 30%
pratique. Projection du cours
sur écran (vidéoprojecteur)
accompagnée le plus souvent d'un
support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des
compétences est réalisée au cours
de la formation au travers d'un
QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur :
<https://formation.adnov.fr/>
à l'aide de vos codes ID.NOT.
Les inscriptions sont possibles
jusqu'à 48 heures avant le début de
la formation.
Un bon de commande vous sera
envoyé à l'issue de votre inscription.
La convocation à la formation
vous sera adressée environ 15 jours
avant le début de la formation
accompagnée de la convention de
formation qui sera à nous retourner
signée.
Les supports de cours vous seront
adressés au plus tard le jour de la
formation.
A l'issue de la formation et sous
réserve de la réception de la feuille
d'émargement signée, un certificat
de réalisation (attestation de
présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la
formation et envoyée par courrier à
l'office.



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES

FORMATION CONTINUE



HABILITATION 2025



ÉVALUATION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET TERTIAIRES - PERFECTIONNEMENT

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2 9h-12h30

CAS SPÉCIFIQUES D'ÉVALUATION DES DÉMEMBREMENTS DE PROPRIÉTÉ : ZOOM SUR LE BAIL À CONSTRUCTION ET LE BAIL EMPHYTÉOTIQUE

- Fixation initiale de la redevance de location du terrain
- Techniques d'évaluation des droits du preneur (sur la ou les constructions)
- Techniques d'évaluation des droits du bailleur (sur le terrain d'assiette)

12h30-14h  Déjeuner

JOUR 2 14h-17h30

VALORISATION DU DROIT À CESSIION D'UN CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

- Analyse des possibilités de cession du contrat
- Liens entre valeur vénale du bien en pleine propriété et droits à cession du contrat par le crédit-preneur
- Évaluation du droit à cession

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER Expertise



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



DES NOTAIRES



RÉDACTION D'UN RAPPORT AUX NORMES DE LA CHARTE DE L'EXPERTISE



DURÉE : 7 h à distance.



COÛT DE LA FORMATION :
516€ TTC soit 430€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, experts et négociateurs immobiliers.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.

La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser la technicité d'un rapport d'expertise conforme à la Charte
- ✓ Cerner tous les éléments à prendre en compte
- ✓ Appréhender avec professionnalisme le rapport d'expertise

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS, Expert REV/TRV TEGoVA, membre de la CEIF (Chambre de Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière). Auteur d'ouvrages de références en évaluation immobilière et foncière. Nommé au Comité juridique du LIFTI

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

9h-12h30

- **Présentation de la Charte**
- **Contenu du rapport**
 - La structure du rapport
 - La rédaction des rubriques
 - Les essentiels
 - Les erreurs à éviter
- Le Visuel à intégrer (plans, photos, croquis)
- Les annexes

12h30-14h  Déjeuner

14h-17h30

- **Le rapport par la pratique**
 - Étude d'un modèle de rapport sur un actif résidentiel
 - Étude d'un modèle de rapport sur un actif d'entreprise
 - Étude d'un modèle de rapport sur un actif foncier
 - Étude d'un modèle de rapport sur un actif exceptionnel
- **Réflexions sur les exigences de la Charte**
- **Synthèse et Validation des acquis**

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025



INITIATION À L'URBANISME : COMPRENDRE LES DOCUMENTS INDISPENSABLES AU NÉGOCIATEUR ET EXPERT EN IMMOBILIER

DURÉE : 14h en présentiel.

COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Collaborateurs de notaires.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier et analyser les documents d'urbanisme opérationnels nécessaires pour porter une juste valeur.
- ✓ Rédiger le paragraphe urbanisme d'un rapport d'évaluation avec sa conclusion exploitable.

PÉDAGOGIE : Jérôme VIGNOLLES, Expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Montpellier et de la Cour d'Appel Administrative de Marseille.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1 9h-12h30

LES RÈGLES GÉNÉRALES DE L'OCCUPATION DES SOLS ET DE L'ESPACE

COMPRENDRE LES DOCUMENTS D'URBANISME ET LEUR HIERARCHIE

- RNU
- Carte Communale
- PLU

- PLH
- PDU
- PLUI
- PADD
- OAP
- SCOT
- Loi Montagne/Littoral
- DTA chartes parcs naturels régionaux, parcs nationaux, SDAGE

12h30-14h Déjeuner

JOUR 1 14h-17h30

OUTILS DE L'AMENAGEMENT

- Intervention foncière
 - Droit de préemption
 - Emplacement réservé
 - Expropriation
- ZAD
- Délaissement
- ZAC
- Taxe d'aménagement





IMMOBILIER Expertise



DURÉE : 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Collaborateurs de notaires.
15 participants maximum.



PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025



INITIATION À L'URBANISME : COMPRENDRE LES DOCUMENTS INDISPENSABLES AU NÉGOCIATEUR ET EXPERT EN IMMOBILIER

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 2 9h-12h30

QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX

- Quelles autorisations pour les constructions nouvelles ?
- Quelles autorisations pour les travaux réalisés sur des constructions existantes ?
- Quelles autorisations pour les travaux et aménagements affectant l'utilisation du sol ?
- Quelles autorisations pour les divisions foncières et lotissements ?
- Quelles autorisations pour les démolitions ?
- Quelles surfaces utilisées ?

12h30-14h  Déjeuner

JOUR 2 14h-17h30

LES RÈGLES DE PRESCRIPTION

CAS PRATIQUES AVEC MISE EN SITUATION ET RÉDACTION DE L'ANALYSE DES RÈGLES APPLICABLES AINSI QUE DE SA CONCLUSION.

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

BAUX À LONG TERME DE DROIT RÉEL BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET À CONSTRUCTION

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mesurer les enjeux juridiques des baux à long terme.
- ✓ Déterminer le bon niveau de la redevance et en cours de bail de calculer les droits du bailleur et ou du preneur.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV-TRV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (cas pratiques).

JOUR 1

RÉGIMES JURIDIQUES ET CONCEPTS FINANCIERS

- Caractéristiques communes des conventions
- Différences entre les différents modèles
- Enjeux patrimoniaux et économiques liés aux baux constitutifs de droit réel

- Examen de la situation du bailleur
- Examen de la situation du preneur
- Enjeux fiscaux des différents modèles
- Concepts financiers
- Rendement
- Capitalisation
- Actualisation

JOUR 2

LES INCIDENCES FINANCIÈRES PORTANT SUR LES BAUX CONSTITUTIFS DE DÉTERMINATION DE LA REDEVANCE INITIALE

- Méthode de l'apport net
 - Principe
 - Mécanisme
- Méthode du partage des « Cash-Flow »
 - Principe
 - Mode de calcul
- Modélisation du calcul sous « Excel »
- Cas pratiques tirés de cas réels

DÉTERMINATION DES DROITS EN COURS DE BAIL

- Méthodes classiques
- Méthode patrimoniale
 - Principe
 - Mode de détermination
- Méthode « financière » par les « Cash-Flow »
 - Principe
 - Mode de détermination
- Modélisation du calcul sous « Excel »
- Cas pratiques tirés de cas réels

SITUATION PARTICULIÈRE DU BAIL À L'ENVERS

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 14h en présentiel.

COÛT DE LA FORMATION : 900€ TTC soit 750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des exploitations rurales et des sites péri-urbains tant à l'échelle locale que nationale. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



DURÉE : 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des exploitations rurales et des sites péri-urbains tant à l'échelle locale que nationale. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.

La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ÉVALUATION DES BIENS RURAUX ET PÉRI-URBAINS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Analyser la nature particulière des actifs ruraux et péri-urbains.
- ✓ Maîtriser les techniques d'évaluation des biens ruraux et péri-urbains.
- ✓ Cerner tous les éléments à prendre en compte lors de la rédaction d'un rapport d'expertise.
- ✓ S'impliquer dans la négociation des biens ruraux et péri-urbains pour son client.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV-TRV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

ÉVALUATION DES BIENS RURAUX

- Valeur des terres et observation des marchés
 - Facteurs économiques de la valeur des terres
 - Facteurs juridiques de la valeur
 - Problématique des marchés péri-urbains et des terrains privilégiées
 - Segmentation des marchés et bases de données

■ Évaluation des terres exploitées

- Les terres de cultures
- Les cultures spéciales
- Les vignes
- Les forêts

■ Évaluation des exploitations agricoles

- Exploitation comprenant des bâtis d'exploitation
- Exploitation comprenant des bâtis d'exception
- Grands domaines

JOUR 2

ÉVALUATION DES TERRAINS D'AGRÈMENT, DES BIENS EN ZONES LITTORALES ET PÉRI-URBAINES

- Évaluation des terrains d'agrément
 - Les campings
 - Les parcs et jardins
 - Les bois taillis
 - Les terrains de chasse
 - Les landes
 - Les terrains non constructibles
- Évaluation des biens en zone littorale et ilienne
 - Spécificité du marché

- Rôle du conservatoire du littoral
- Méthodes d'évaluation

■ Évaluation des biens en zone péri-urbaine

- Terrains privilégiés**
 - Définition
 - Méthode d'évaluation
- Biens particuliers**
 - Biens de caractère
 - Biens à marché de niche
 - Domaine à vocation touristique et ou de loisirs

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



ÉVALUATION GLOBALE DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

DURÉE : 14h en présentiel.

COÛT DE LA PRESTATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens appartenant aux collectivités locales
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.
Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre la nature particulière des actifs immobiliers des collectivités locales.
- ✓ Expertiser la valeur de ces biens.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV-TRV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

CARACTÉRISATION DES TYPES DE BIENS CONCERNÉS ET PANORAMA DES MÉTHODES ADAPTÉES

■ Caractérisation des types de biens concernés

- Biens relevant du secteur « marchand »
- Biens relevant du secteur « non marchand »
- Biens exceptionnels « rares ou à marchés atypiques »
- Biens grevés de droits

■ Revue des principales méthodes d'évaluation adaptées aux types de biens concernés

- Méthodes comparatives ;
 - par approche synthétique
 - par approche analytique
- Méthodes financières
 - capitalisation
 - cash-flow
- Méthodes par les coûts
 - compte à rebours
 - reconstitution du coût de revient

JOUR 2

MISES EN SITUATION TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE DU FORMATEUR

■ Biens non marchands

- Collège et structure d'enseignement
- Gendarmerie
- Tribunal d'instance
- Préfecture
- Musée
- Château musée

■ Biens marchands

- Réserves foncières
- Château résidentiel ou hôtelier
- Hôtel particulier
- Domaine à vocation touristique et ou de loisirs
- Complexe golfique
- Aéroport

■ Sites particuliers non reproductibles (Dune du Pila, Colorado provençal, Fort Boyard, Toit de l'Arche, ...)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



 **JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES**
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ÉVALUER UN BIEN IMMOBILIER DANS LE CADRE D'UNE EXPROPRIATION OU D'UNE PRÉEMPTION

 **DURÉE :** 7h de formation.

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
516€ TTC soit 430€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaire, expert et négociateur immobilier. 15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée.
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre la nature particulière des actifs immobiliers des collectivités locales.
- ✓ Expertiser la valeur de ces biens.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV-TRV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

PARTIE 1

- **Présentation du cadre réglementaire**
- **L'indemnité principale**
 - Les pouvoirs encadrés du juge
 - La règle du contradictoire
 - Les méthodes admises
 - Les méthodes proscrites
- **Les indemnités accessoires**
- **Les Indemnités d'éviction**

PARTIE 2

- **L'expertise par la pratique**
 - Etude de cas sur un actif résidentiel
 - Etude de cas sur un actif d'entreprise
 - Etude de cas sur un actif foncier
 - Etude de cas sur un actif exceptionnel
 - Etude de cas portant sur une indemnité d'éviction
- **Réflexions sur les exigences du Code de l'expropriation**
- **Synthèse et Validation des acquis**

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ZOOM SUR L'EXPERTISE JUDICIAIRE : PRÉREQUIS, FORMALISME ET SPÉCIFICITÉS DES RAPPORTS

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser les différentes étapes d'une procédure judiciaire dans le cadre d'une évaluation immobilière.
- ✓ Rédiger des rapports d'expertise judiciaire conformes à la demande des magistrats.
- ✓ Accomplir sa mission et gérer sa relation avec les parties impliquées.

PÉDAGOGIE : Expert judiciaire.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1 9h-12h30

RAPPEL DE PROCÉDURE

- Règles générales du fonctionnement et d'organisation

12h30-14h Déjeuner

JOUR 1 14h-17h30

L'EXPERTISE

- Pratique de l'expertise en matière civile:
 - Introduction

- Principes regissant l'expertise civile
- Déroulement de l'expert
- Autres types de mission

JOUR 2 9h-12h30

L'EXPERT

- Nomination
- Statut juridique

- Statut fiscal et social
- Déontologie

12h30-14h Déjeuner

JOUR 2 14h-17h30

RAPPORTS

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 14h en présentiel.

COÛT DE LA FORMATION :
900€ TTC soit 750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires et collaborateurs réalisant régulièrement des rapports d'expertise immobilière et souhaitant déposer une demande d'inscription à la liste des experts agréés près d'une Cour d'Appel.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

PRINCIPES D'ÉVALUATION DES TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les troubles anormaux de voisinage.
- ✓ Connaître et mesurer les impacts sur la valorisation d'un bien immobilier.
- ✓ Assurer son rôle d'expert et de conseil auprès de sa clientèle en portant à sa connaissance les troubles identifiés, les conséquences sur la valeur, les recours possibles.

PÉDAGOGIE : Jérôme VIGNOLLES, Expert judiciaire auprès de la Cour d'Appel de Montpellier et de la Cour d'Appel Administrative de Marseille.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

9h-12h30

LA THÉORIE DES TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE

- Définition selon les textes
- Qu'est-ce qu'un trouble ?
- Le caractère anormal
- L'identification des troubles anormaux de voisinage

LA RÉPARATION

- L'action en responsabilité
- La prescription
- Les modes de réparation

LES TROUBLES ANORMAUX DE VOISINAGE ET L'EXPERT

- Dans quels cas est-il appelé ? Ses compétences, son savoir, ses techniques, sa mission

12h30-14h Déjeuner

14h-17h30

L'ANALYSE ET LA MÉTHODE D'INDEMNISATION

EXEMPLES DE CAS

- Exposition de cas
- Analyse

ESTIMATION DE L'INDEMNISATION

- Selon les Experts judiciaires
- Prise en compte de l'environnement
- Diminution significative de la valeur du bien

- Méthodologie
 - Recherche de l'état antérieur
 - Quantification objective des modifications apportées
 - Évaluation des préjudices (méthode globale, méthode par décomposition)
- Définition des différents environnements
- Tableau récapitulatif

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires - Collaborateurs de notaires.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

ADNOV | AV Formation
LE CATALOGUE 2025



IMMOBILIER Expertise



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



RISQUES D'EFFONDREMENT URBAIN VÉTUSTÉ DES BIENS IMMOBILIERS OU CATASTROPHES NATURELLES

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les différents risques d'effondrement sur le bâti urbain.
- ✓ Réaliser tout audit sur des biens immobiliers qui pourra l'aider dans la détermination de la valeur des biens à expertiser.

PÉDAGOGIE : Madame Dominique BOUSSUGE est PATHOLOGISTE - EXPERTE TECHNIQUE & SCIENTIFIQUE BATIMENTS & OUVRAGES D'ART à l'Institut International des Experts.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

RECONNAITRE LES DIFFÉRENTES FISSURES

- La norme des fissures
- La reconnaissance de la dangerosité d'une fissure
- Les causes d'une fissure structurelle

L'INVERSION GEOMAGNETIQUE ET L'ACCELERATION DES CATASTROPHES NATURELLES

- La modification climatique et les risques
- Le béton armé et les orages magnétiques
- Les signes avant-coureurs à surveiller

LES EFFONDREMENTS DE BALCONS

- Les causes d'effondrements
- Les signes avant-coureurs à surveiller
- Les reprises d'étalement des balcons

LA RUPTURE DES MODILLONS

- Les causes de rupture
- Les signes avant-coureurs à surveiller
- Le matériel de contrôle

L'EFFONDREMENT DES MURS DE SOUTÈNEMENT

- Les causes
- Les signes avant-coureurs à surveiller
- Les reprises d'étalement des murs de soutènement

L'EFFONDREMENT DES BÂTIS URBAIN

- Les causes
- Les signes avant-coureurs à surveiller
- La stabilisation des murs de structure

LE COMPORTEMENT DU BÉTON FACE A UN INCENDIE

- La réaction du béton
- Les transformations du béton sous de hautes températures

L'INSTABILITÉ DES BÂTIS FACE AUX SEISMES

- Les signes avant-coureurs à surveiller
- La reconnaissance des fissures sur un bâti suite à un séisme
- Les points faibles sur un ouvrage bâti

LES INONDATIONS ET LES DÉGÂTS INVISIBLES DU BÂTI

- La reconnaissance des dégâts invisibles du bâti
- Le risque sur la structure
- Les précautions à ne pas prendre
- Les précautions à prendre
- Les recommandations
- La sécurité des personnes et la zone refuge
- La méthodologie de sauvegarde des bâtis

LES NORMES ET D.T.U

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA PRESTATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Négociateurs et experts en évaluation immobilière ou tous acteurs de l'immobilier 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a aucun prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée.

Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise

 **JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES**
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ÉVALUATION DES BIENS EXCEPTIONNELS

 **DURÉE** : 7h de formation à distance.

 **COÛT DE LA PRESTATION** : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ** : Experts notariaux en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens exceptionnels
15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS** : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES** : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES** : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION** : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS** : Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Analyser la nature particulière des actifs immobiliers à caractère exceptionnel.
- ✓ Déterminer les méthodes d'évaluation adaptées à ce type de bien.
- ✓ Expertiser la valeur de ses biens.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV-TRV Tegova, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

CARACTÉRISATION DES TYPES DE BIENS CONCERNÉS

- Biens exceptionnels à reconvertir
- Biens exceptionnels « rares ou à marchés atypiques »

CARACTÉRISATION DES MÉTHODES ADAPTÉES

- Méthodes comparatives
- Méthodes par le coût de reconstitution
- Méthodes financières

CAS PRATIQUES TIRÉS DE SITUATIONS RÉELLES

- Ensembles immobiliers à reconvertir (hôpital, sites militaires : casernes, bases aériennes...)

- Ensembles immobiliers à caractère culturel et de loisirs, (musée, cinéma, théâtre, enceinte sportive, centre de congrès...)
- Ensembles immobiliers à caractère industriel (friches, usines, aérodrome...)
- Ensembles immobiliers culturels : Eglise, abbaye...
- Ensembles immobiliers uniques ou rares : Fort Boyard, Aire d'accueil de la Dune du Pilat, Colorado provençal
- Ensembles immobiliers à marché de niche : Châteaux, domaines golifiques, domaines hippiques...
- Ensembles immobiliers d'envergure : Tours de bureaux ou résidentiels...

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

REVUE D'ACTUALITÉ EN URBANISME

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender l'actualité en matière d'urbanisme.
- ✓ Analyser l'évolution des textes législatifs et réglementaires réformant le foncier, l'aménagement et l'urbanisme.
- ✓ Saisir les impacts de ces évolutions juridiques sur les valorisations immobilières et foncières.

PÉDAGOGIE : Expert en évaluation immobilière

PROGRAMME

Avec la cadence rythmée d'évolution des textes législatifs et réglementaires reformant le foncier, l'aménagement et l'urbanisme, cette formation se veut de faire le point sur ce qui bouge dans ces domaines et impacte directement les valorisations immobilières et foncières.

L'EXPOSÉ SE DÉROULE SOUS FORME DE REVUE D'ACTUALITÉ, ILLUSTRÉE PAR DES EXEMPLES CONCRETS :

- Du PLU au PLUi : quel état des lieux après l'ordonnance du 25 mars 2020 ?
- Quid de la mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée du PLU ?
- Les précisions du juge sur l'emploi de la modification simplifiée pour rectifier une erreur matérielle (CE, 31 jan 2020, n°416364).
- POS d'une commune membre d'un EPCI ayant élaboré un PLUi : quelle est la date limite d'applicabilité ?
- Quel document de planification sera applicable après cette limite ?
- Quelle incidence de l'absence d'approbation du PLUi ? Les précisions du Conseil d'Etat sur le délai de validité du POS en cas d'annulation du PLU (CE, avis, 3 avril 2020, 436549).
- Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités : quelles incidences sur le PLU ?
- Décret et arrêté du 31 janvier 2020 : quelles sont les modifications apportées à la liste et à la définition des sous-destinations des constructions soumises aux PLU ?
- Quid de la distinction des types d'hébergements hôteliers et touristiques selon leur nature ?
- Quelle est la place du PLU parmi les documents de planification après la loi ELAN ?
- Qu'est-ce qu'un PLU en 2020 ? Quels sont les objectifs du PLU en 2020 ?
- Quid de la réforme de la hiérarchie des documents d'urbanisme ?
- Quel assouplissement des règles de constructibilité ?
- Quelles nouvelles dérogations au PLU pour transformer les bureaux en logements ?
- L'illégalité d'un PLU entraîne-t-elle automatiquement l'annulation d'un permis de construire ? CE, 2 octobre 2019, n°420808
- Quelle est l'incidence de la loi Engagement et proximité sur les autorisations d'urbanisme ?
- Quelles nouvelles modalités de régularisation des travaux méconnaissant les règles d'urbanisme : modification de la construction, permis modificatif régularisant les travaux non-conformes ?

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025



REVUE D'ACTUALITÉ EN URBANISME

PROGRAMME (SUITE)



DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Etude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

- Une astreinte pourrait-elle être prononcée par le maire ? A quelle hauteur ?
- Bâtiment érigé sans permis : le juge judiciaire peut-il prononcer la démolition d'un ouvrage afin de préserver la sécurité des occupants exposés à un risque d'inondation ?
- Proportionnalité : quid de l'atteinte au droit au respect de la vie privée, familiale et du domicile ?
- Qu'en est-il lorsqu'il existe un risque naturel ?
- Cass Civ 3, 16 janvier 2020, n°19-13645
- Certificat d'urbanisme : quid du régime du CU après la loi Elan et de l'arrêt du 5 février 2020 (CE/05/02/20, n°426573) ?
- Pourquoi utiliser les outils de division foncière ?
- Quels sont les avantages du permis valant division ?
- Dans quels cas les divisions issues de ce permis sont-elles soumises à lotissement ?
- Quel est le champ d'application de la division avant permis ?
- Dans quels cas les divisions interviennent-elles simultanément ou successivement ?
- Dans quels cas recourir au lotissement ?
- Quel périmètre prendre en compte ?
- Inclusion des parties déjà bâties ou non : quelles règles ?
- Dans quels cas le lotissement est-il soumis à un permis d'aménager ? A déclaration préalable ? Comment aménager sans division foncière ?
- ZAC : une simplification apportée par la loi ELAN ?
- Opérations réalisées en ZAC et hors ZAC: quelles règles appliquer ?
- Comment articuler ZAC et documents d'urbanisme ? L'acte de création d'une ZAC doit-il respecter le PLU ?
- La modification d'une ZAC entraîne-t-elle modification du PLU ?
- Modification du programme global des constructions en ZAC : quelle est la procédure à suivre ?
- À quelles conditions la modification du périmètre d'une ZAC produit-elle ses effets ?
- Quelles conséquences sur le droit de délaissement d'un propriétaire ?

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

LES BASES DE DONNÉES AU SERVICE DE L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs ou experts en évaluation immobilière ainsi que toute personne impliquée dans l'étude et la valorisation des biens immobiliers.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les bases de données existantes avec leurs forces et faiblesses.
- ✓ Gérer et d'exploiter correctement une base de données.
- ✓ Agrémenter ses rendus ou rapports de comparables fiables et explicites.

PÉDAGOGIE : Expert en évaluation immobilière

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

L'APPROCHE ECONOMIQUE SUR LA VALEUR DES BIENS EST LE FONDEMENT DE LA CREATION DE LA BASE PERVAL

- De 1994 à nos jours, des milliers de données et une base qui s'impose comme référence pour le calcul des indices INSEE immobilier depuis 1998
- La structure particulière des données
- Identification facilitée des biens
- Peut-on spatialiser l'analyse ?
- L'optimisation des données
- Quelle qualité de la donnée ?

L'OPEN DATA ET LA TRANSFORMATION DE L'ECOSYSTEME DES DONNEES FONCIERES ET IMMOBILIERES

- La lente émergence de l'Open Data du foncier et de l'immobilier
- Les nouvelles sources disponibles
- La transformation de l'écosystème

QU'EST-CE QUE DVF ?

- L'origine des données DVF
- Quelles informations contient le fichier ?
- Quelle qualité de la donnée ?

LES AUTRES BASES DISPONIBLES

- L'analyse des loyers
- L'analyse des permis de construire,
- L'analyse des risques
- L'analyse de l'urbanisme
- L'analyse des taux de rendement
- Quel est le poids des annonces immobilières dans l'environnement actuel des données immobilières
- Quels sont les outils à la disposition de l'Expert pour apprécier la qualité des annonces immobilières.

LE CROISEMENT DES DONNÉES EST SON EXPLOITATION OPTIMISÉE

- Cas pratiques

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise

 **JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES**
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

LES PATHOLOGIES PRIMAIRES LES DÉSORDRES DES FAÇADES ET BALCONS – LA NORME DES GARDE-CORPS

 **DURÉE :** 7h de formation à distance.

 **COÛT DE LA FORMATION :** 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Négociateurs et experts en évaluation immobilière ou tous acteurs de l'immobilier
15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.

A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender la terminologie générale des bâtis
- ✓ Appréhender les pathologies de dégradation des bétons

PÉDAGOGIE : Madame Dominique BOUSSUGE est **PATHOLOGISTE - EXPERTE TECHNIQUE & SCIENTIFIQUE BATIMENTS & OUVRAGES D'ART** à l'Institut International des Experts.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

LES DÉSORDRES DE FAÇADE

- La norme des enduits de façades
- Les défauts des enduits
- Les structures en pierre
- Les peintures de façades
- La pathologie des peintures de façades
- Les ITE, Isolation Thermique par l'Extérieur
- La pathologie des ITE
- Les façades revêtues en béton
- La pathologie des façades revêtues en béton
- Les désordres de l'enduit ciment

LES DÉSORDRES DES BALCONS ET LA NORME DES GARDE-CORPS

- Les effondrements de balcons
- Les balcons en béton armé
- La reconnaissance des pathologies des balcons armés

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

PATHOLOGIES PRIMAIRES RECONNAISSANCE DES FISSURES - L'HUMIDITÉ, REMONTÉE CAPILLAIRE

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Négociateurs et experts en évaluation immobilière ou tous acteurs de l'immobilier
15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/> à l'aide de vos codes ID.NOT
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription pour vous confirmer que celle-ci est validée. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera transmis. La facture sera éditée à l'issue de la formation et adressée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les pathologies des fissures et de l'humidité en générale, condensation, remontée capillaire, loi de Jurin, infiltration. Réaliser un audit sur des biens immobiliers, utile dans l'appréciation de la valeur d'un bien.
- ✓ Assurer son rôle d'expert et de conseil auprès de sa clientèle en portant à sa connaissance les troubles identifiés, les conséquences sur la valeur.

PÉDAGOGIE : Madame Dominique BOUSSUGE est PATHOLOGISTE - EXPERTE TECHNIQUE & SCIENTIFIQUE BATIMENTS & OUVRAGES D'ART à l'Institut International des Experts.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

RECONNAITRE ET REMEDIER AUX DIFFERENTES FISSURES

- La norme des fissures
- La reconnaissance de la dangerosité d'une fissure
- Les causes d'une fissure structurelle
- Les fissures de dilatation de matériaux en extérieur des bâtis
- Les fissures de dilatation de matériaux en intérieur des bâtis
- Les fissures de carrelage

RECONNAITRE LES INFILTRATIONS, LA CONDENSATION, LES MONTEES DE NAPPE PHRÉATIQUE, LES INONDATIONS, LES REMONTÉES CAPILLAIRES

- La reconnaissance entre remontée capillaire et loi de Jurin
- Les désordres de la loi de Jurin

- Les désordres de remontées capillaires
- Les champignons cryptogamiques
- Les désordres de montée de nappe phréatique
- Les inondations et les dégâts invisibles du bâti
- Les infiltrations et condensations intérieures
- La condensation et le point de rosée
- Les infiltrations de toiture
- Les infiltrations dans les salles d'eau
- Le tuilage des parquets

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

**POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise

68 JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



ÉVALUER UN BIEN IMMOBILIER IMPACTÉ PAR LE RE-TRAIT DE CÔTE

DURÉE : 9h à distance.

COÛT DE LA PRESTATION :
660 € TTC soit 550€ HT.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, experts et toute personne impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et la gestion des biens impactés par le trait de côte. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser les techniques d'évaluation des biens impactés par le re-trait de côte
- ✓ Cerner tous les éléments à prendre en compte
- ✓ Permettre de vous impliquer dans la négociation des biens impactés par le re-trait de côte

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS, Expert REV TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre de Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière).
Auteur d'ouvrages de références en évaluation immobilière et foncière.
Nommé au Comité juridique du LIFTI.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

Séquence 1 (3h)

NOTIONS FINANCIÈRES

- Taux de rendement : principes et exemples concrets
- Taux de capitalisation : principes et exemples concrets
- Taux d'actualisation : principes et exemples concrets

- Discounted Cash-Flow : principes et exemples concrets

BAIL EMPHYTEOTIQUE

- Mécanisme
- Mode de calcul de la redevance et des droits du bailleur et du preneur





IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

ÉVALUER UN BIEN IMMOBILIER IMPACTÉ PAR LE RE-TRAIT DE CÔTE

PROGRAMME (SUITE)

DURÉE : 9h à distance.

COÛT DE LA PRESTATION :
660 € TTC soit 550€ HT.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, experts et toute personne impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et la gestion des biens impactés par le trait de côte. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



Séquence 2 (3h)

NOTION DU RE-TRAIT DE CÔTE

- Problématique du re-trait de côte
- Impact sur la valeur marché actuel et son évolution

PRÉSENTATION DE L'ORDONNANCE DU 6 AVRIL 2022

- Le nouveau droit de préemption
- La décote administrée des biens
- Le bail emphytéotique spécifique

Séquence 3 (3h)

LE TRAIT DE CÔTE PAR L'EXEMPLE

- Évaluation d'un camping
- Évaluation de commerces de proximité
- Évaluation de biens résidentiels
- Évaluation d'un bien exceptionnel

RÉFLEXIONS SUR L'IMPACT

- Sur le marché
- Sur la veille foncière
- Sur la relocalisation des biens

SYNTHÈSE ET VALIDATION DES ACQUIS (QCM)

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

EXPERTISER LA VALEUR FONCIÈRE

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Comprendre la nature particulière des actifs fonciers.
- ✓ Expertiser la valeur du foncier.

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS, Expert REV TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre de Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière).
Auteur d'ouvrages de références en évaluation immobilière et foncière.
Nommé au Comité juridique du LIFTI.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

9h-12h30

LA VALEUR D'UN TERRAIN
LA NOTION DE CHARGE FONCIÈRE
ÉVALUER LA DENSITÉ
CONSTRUCTIBILITÉ D'UN TERRAIN EN L'ABSENCE DE COS
LA DATA AU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE
LA MÉTHODE PAR LA COMPARAISON

- m² terrain
- m² de surface de plancher
- Le bail emphytéotique spécifique

ZOOM SUR DES POINTS PARTICULIERS

- Terrains privilégiés
- Terrains encombrés
- Terrains inconstructibles

POINT SUR LA MÉTHODE DE LA RÉCUPÉRATION FONCIÈRE

- Exercices d'application

12h30-14h Déjeuner

14h-17h30

MÉTHODOLOGIE DU COMPTE À REBOURS
MISE EN PRATIQUE DU COMPTE À REBOURS PROMOTEUR
MISE EN PRATIQUE DU COMPTE À REBOURS AMÉNAGEUR
MISE EN PRATIQUE DU COMPTE À REBOURS LOTISSEUR

- Cas pratiques sur outils Excel

SYNTHÈSE ET VALIDATION DES ACQUIS (QCM)

DOCUMENTATION

- Livret de formation comportant :
 - Une présentation didactique des items traités
 - Des exercices pratiques et un quizz comportant un corrigé
 - Des fichiers « Excel » prêts à l'emploi

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620**

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateurs et experts en évaluation immobilière et toute personne impliquée dans l'étude, la valorisation du foncier tant à l'échelle locale que nationale.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.



IMMOBILIER Expertise



 **JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES**
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

LA TERMINOLOGIE GÉNÉRALE DU BÂTI

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Maîtriser la terminologie générale du bâti, compétence indispensable pour tout négociateur/expert en immobilier.

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE, pathologiste internationale, experte technique et scientifique des ouvrages bâtis et ouvrages d'art, protection et sauvegarde du patrimoine mondial. Présidente de l'Institut International des Experts. Formatrice et professeure en école supérieure de l'immobilier.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

LES ETUDES DE SOLS

- Les différentes missions géotechniques
- L'essai à la plaque
- La carte de garde Hors Gel des Fondations

LES FONDATIONS

- Fondations superficielles
- Fondations profondes et semi-profondes
- Fondations parasismiques
- Fondations anciennes

LE BÉTON ET LE BÉTON PRECONTRAIT

- Le béton armé
- Le béton précontraint

LES DRAINS

- Le drainage des fondations
- Le drainage agricole

LES PLANCHERS ET LES DALLAGES

- Le plancher hourdis
- Le dallage sur terre-plein
- La dalle pleine
- Le plancher prédalle
- Le plancher bois
- Le plancher collaborant

LE VIDE SANITAIRE

- La trappe d'accès
- Les ventilations du vide sanitaire

LES TREMIES ET CHEVÊTRES

- La trémie d'escalier
- La trémie de conduit feux
- La trémie d'ascenseur
- Le chevêtre

LES TOITURES TERRASSES

- La Toiture terrasse accessible aux piétons
- La Toiture terrasse non accessible aux piétons

LES BALCONS

- Les oriels
- Les balcons
- Les loggias

LES SUPPORTS DE BALCONS

- Les modillons
- Les corbeaux

LES REVÊTEMENTS DE SOL

- Les planchers et parquets
- Les différentes poses

LA TOITURE

- Le toit
- Le solin

LES CHARPENTES

- Les fermettes industrielles
- La charpente traditionnelle
- La charpente industrielle
- La charpente béton

LES LUCARNES

- Les différents lucarnes

LES ÉVACUATIONS D'EAUX PLUVIALES

- Les différentes évacuations d'eaux pluviales

L'ARCHITECTURE DES ANNEES 30 À 2000

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 

 **DURÉE :** 3h30 en visioconférence

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
288€ TTC soit 240€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaires, négociateurs, experts et tout collaborateur de l'office impliqué dans les dossiers immobiliers.
15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIS ET SES OBLIGATIONS (LOIS CLIMAT ET RÉSILIENCE)

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, négociateurs, experts et tout collaborateur de l'office impliqué dans les dossiers immobiliers.
15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les évolutions et pathologies du thermique du bâti.
- ✓ Améliorer la thermique du bâti pour répondre à la loi climat et résilience.
- ✓ Donner aux syndicats et à tout acteur du bâti les informations pour faire réaliser le plan pluriannuel des travaux.
- ✓ Planifier les nouvelles obligations en matière d'audit énergétique.
- ✓ Maîtriser les nouvelles procédures issues de la Loi Climat et résilience.

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE, pathologiste internationale, experte technique et scientifique des ouvrages bâtis et ouvrages d'art, protection et sauvegarde du patrimoine mondial. Présidente de l'Institut International des Experts. Formatrice et professeure en école supérieure de l'immobilier.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

9h-12h30

LES ÉVOLUTIONS THERMIQUE DE NOS BÂTIS

- Le bâti ancien
- Le bâti moderne
- Le bâti dénaturé

L'ARCHITECTURE ET SA THERMIQUE

- Le toit, la couverture, la charpente, les combles
- Les murs extérieurs
- Les espaces tampons

COMPRENDRE LE COMPORTEMENT HYGROMÉTRIQUE

- Les transferts d'humidité

L'HUMIDITÉ PRODUITE PAR L'ACTIVITÉ HUMAINE

- Les pics d'humidité et de condensation
- Le point de rosée

L'IMPERMEABILISATION PAR L'EXTÉRIEUR ET L'INTÉRIEUR

- L'isolation par l'intérieur
- L'isolation par l'extérieur

LES INFILTRATIONS D'AIR

- Les parois froides
- Les ponts d'entrée

LES PONTS THERMIQUES

- Les points singuliers à traiter

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE THERMIQUE

- Quelques points singuliers à améliorer

12h30-14h Déjeuner





IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

LA RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIS ET SES OBLIGATIONS

PROGRAMME (SUITE)

DURÉE : 7h de formation à distance.

COÛT DE LA FORMATION : 516€ TTC soit 430€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ : Notaires, négociateurs, experts et tout collaborateur de l'office impliqué dans les dossiers immobiliers. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS : Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES : Formation en classe virtuelle: animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES : Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION : Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS : Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

14h-17h30

RÉFORME DU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

- Les dates clés de la Loi Climat et Résilience
- Les Classes et ses performances
- Les obligations d'un DPE COLLECTIF en copropriété
- Les interdictions de mise en location

LOI N°2021-1104 DU 22 AOÛT 2021

- Infrastructure collective de recharge pour véhicule électrique
- La vente de bâtis ou parties de bâtis à usage d'habitation
- Plan pluriannuel des travaux
- Police de sécurité et de la salubrité des immeubles
- Fonds de travaux
- Le droit de surplomb

LES EXIGENCES DU DPE

- Comment améliorer l'étiquette du DPE
- Les propositions d'amélioration d'un DPE

COMMENT AMÉLIORER LE CONFORT THERMIQUE DES BÂTIS

- L'isolation par l'extérieur
- L'isolation des combles perdus et rampant
- L'isolation des vides sanitaires et des planchers bas
- Le thermostat d'ambiance
- Le chauffage
- La ventilation mécanique
- Les entrées d'air autoréglables
- L'eau chaude sanitaire
- Les menuiseries extérieures
- Les murs en contact avec un volume non chauffé
- Enduits aux propriétés isolantes
- Les conduits de fumée
- Les vide-ordures

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)



IMMOBILIER Expertise



 **JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES**
Formation continue pour les experts TEGoVA



L'ÉCOSYSTÈME DU LOGEMENT INDIGNE ET INSALUBRE SELON LA LOI DU 31 MAI 1990

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Répondre plus efficacement à l'urgence en cas d'habitat indigne.
- ✓ Acquérir les techniques et pratiques de reconnaissance des logements insalubres.
- ✓ Demander les arrêtés de péril en cas d'urgence en risque d'effondrement.

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE est pathologiste - experte Technique & scientifique bâtiments & ouvrages d'art à l'institut International des experts

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

9h-12h30

LE CADRE JURIDIQUE

- La Loi du 31 Mai 1990
- L'ordonnance du 16 Septembre 2020
- Décret du 24 Décembre 2020
- Les droits des occupants

LES LOGEMENTS INSALUBRES

- Comment les reconnaître
- Qui mobiliser en cas de constat
- Exemple d'insalubrité

LES LOGEMENTS NON DÉCENT

- Le décret du 30 Janvier 2002
- Les dates clés de 2023
- Exemple de non-décence
- Qui mobiliser en cas de constat

12h30-14h  Déjeuner

14h-17h30

LES ARRÊTÉS DE PÉRILS

- Les arrêtés de péril ordinaire et imminent

- Les acteurs du repérage de l'habitat indigne
- Les outils de gestion des procédures

LE REPÉRAGE DE L'HABITAT INDIGNE

- La connaissance sociologique des personnes en situation d'habitat indigne

LES AIDES

- Les aides financières pour lutter contre l'habitat indigne

QCM

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620** 

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#) 

 **DURÉE :** 7 heures de formation.

 **COÛT DE LA PRESTATION :**
516€ TTC soit 430€ HT par participant.

 **PUBLIC CONCERNÉ :**
Notaire, expert et négociateur immobilier. 15 participants maximum.

 **PRÉREQUIS :**
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

 **MOYENS TECHNIQUES :**
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

 **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

 **MÉTHODES D'ÉVALUATION :**
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

 **MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :**
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



FORMATION À LA PROCÉDURE DE LA MÉTHODOLOGIE DE L'EXPERTISE EN PATHOLOGIES DES OUVRAGES BÂTIS

DURÉE : 35 heures de formation.

COÛT DE LA PRESTATION :
2100€ TTC soit 1750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateur et Expert en évaluation immobilière. Expert judiciaire. Architecte. Maître d'oeuvre. Technicien en bâtiment. Conducteur de travaux. Gestionnaire de patrimoine. Syndic. Tous acteurs du bâtiment et de l'immobilier. 15 personnes maximum.

PRÉREQUIS :
Posséder des connaissances en immobilier ou bâtiment

MOYENS TECHNIQUES :
Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Évaluation des compétences par des ateliers pratiques ; études de cas et mises en situation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Appréhender les pathologies des fissures et de l'humidité en générale, condensation, remontée capillaire, infiltration.
- ✓ Appréhender la loi de Jurin.
- ✓ Réaliser tout audit sur des biens immobiliers.

PÉDAGOGIE : Dominique BOUSSUGE est pathologiste - experte Technique & scientifique bâtiments & ouvrages d'art à l'institut International des experts

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la formation se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

JOUR 1

LA BASE NUMÉRIQUE DE L'EXPERT

- Géorisques
- Base Mérimée
- Remonter le temps
- Basias - Basol
- Les différents sols

ÉVOLUTION ET COMPRÉHENSION DE NOS BÂTIS

- L'évolution de nos bâtis

JOUR 2

LA RESPONSABILITÉ DES MAIRES

- Le rôle des Maires
- Les différents arrêtés de Péril

LES ÉTUDES DE SOLS

- L'étude de sol selon la loi Elan
- Les différentes missions géotechniques

JOUR 3

LES MATERIAUX ET LEURS COMPLEXITÉS

- La terminologie et complexité des matériaux

LA PATHOLOGIE DES BÂTIS

- La norme des fissures
- Les fissures structurelles
- Les fissures de dilatation de matériaux
- Les différents tassements de sols
- Les cloisons porteuses par point d'appui
- Rupture de fondations due aux argiles
- La formation d'un fontis
- Rupture de fondations due aux fontis
- Les méthodologies de reprises en sous-oeuvre

- Déséquilibre hydrique des sols
- Les fissures de vibration
- La décompression du sol d'assise des fondations
- La décompression des sols par création de souplex
- Défaut de tirant
- Les fissures de carrelage
- La reconnaissance des infiltrations, condensations, remontée capillaire, loi de Jurin
- Les montées de nappe phréatique et les inondations
- Les désordres de façades
- Les désordres des isolations par l'extérieur





IMMOBILIER Expertise

JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



DES NOTAIRES



HABILITATION 2025

FORMATION À LA PROCÉDURE DE LA MÉTHODOLOGIE DE L'EXPERTISE EN PATHOLOGIES DES OUVRAGES BÂTIS

PROGRAMME (SUITE)



JOUR 4

LA PATHOLOGIE DES BÂTIS

- Les balcons et la norme des garde-corps
- La sécurité des habitants
- Les désordres de charpente
- Les mérules
- Les maladies du béton
- La sécurité dans les copropriétés

- Les défauts acoustiques
- L'inversion des pôles géomagnétique
- Les effondrements urbains
- L'instabilité des bâtis face aux séismes
- Les défaut et amélioration thermique du bâti

LA DEONTOLOGIE DE L'EXPERT

JOUR 5

LA PRATIQUE ET LES OBJECTIFS DE L'EXPERTISE

- Le rapport d'expertise et sa pratique
- Modèle de rapport d'expertise

CERTIFICATION

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ-NOUS AU **0 800 710 620**

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, [cliquez ici](#)

DURÉE : 35 heures de formation.

COÛT DE LA PRESTATION :
2100€ TTC soit 1750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :
Négociateur et Expert en évaluation immobilière. Expert judiciaire. Architecte. Maître d'oeuvre. Technicien en bâtiment. Conducteur de travaux. Gestionnaire de patrimoine. Syndic. Tous acteurs du bâtiment et de l'immobilier. 15 personnes maximum.

PRÉREQUIS :
Posséder des connaissances en immobilier ou bâtiment

MOYENS TECHNIQUES :
Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Évaluation des compétences par des ateliers pratiques ; études de cas et mises en situation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : <https://formation.adnov.fr/>
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation. Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. A l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

Un parcours préparatoire à l'obtention d'une reconnaissance interprofessionnelle et européenne en immobilier

Plusieurs formations ont été regroupées afin de vous proposer un cycle complet à l'évaluation immobilière. Il est adapté pour les experts qui souhaitent obtenir une **certification** dans leur domaine à savoir une reconnaissance TEGoVA.

Deux certificats vous sont proposés :



(Tegova Residential Valuer)
spécialisées dans les biens d'habitation



(Recognised European Valuer) pour les experts qualifiés sur toutes typologies d'actifs

Vous identifierez les formations indispensables à l'une ou l'autre des reconnaissances par les mentions spécifiques figurant au haut du programme :



J'ACQUIERS LES COMPÉTENCES



Les prérequis en termes de formation pour les reconnaissances TRV et REV sont les suivants :



Enfin, experts TEGoVA, vous êtes concernés par l'obligation de formation annuelle soit 20 heures. Le maintien et le renouvellement de votre certificat est conditionné par la justification de ces heures.

Nous avons donc sélectionné pour vous des sujets que vous retrouverez dans le catalogue grâce à la mention figurant en haut du programme :



JE ME PERFECTIONNE/J'ACTUALISE MES COMPÉTENCES
Formation continue pour les experts TEGoVA



ADNOV

AV Formation

Faisons de la digitalisation votre atout

Vous le constatez chaque jour, de nouveaux usages digitaux transforment vos missions au service des Français. Face à ces enjeux, nous sommes VOTRE partenaire digital.

Avec ADNOV, vous bénéficiez de tout le savoir-faire du Groupe ADSN. Nous proposons des solutions digitales performantes, issues de 40 ans au service du notariat.

Nous savons aussi que la meilleure façon de bénéficier des atouts de la digitalisation, c'est d'être bien accompagné.

Notre méthode ?

Une relation de proximité assurée par 200 experts ADNOV basés en France, qui vous accompagnent à chaque étape, qui sont disponibles à chaque instant.

Nous sommes votre partenaire aujourd'hui, demain, et chaque fois que vous en aurez besoin.

Avec ADNOV, concentrez-vous sur ce qui compte vraiment : votre coeur de métier.

Retrouvez toutes nos formations et inscrivez-vous sur : formation.adnov.fr

Contactez-nous :

organismeformation@adnov.fr

0 800 710 620

Service & appel gratuits

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

SASU au capital de 2 421 820 euros - RCS Aix-en-Provence 381 000 611 • 95 avenue des Logissons - 13107 Venelles cedex • 3 rue de Stockholm - 75008 Paris • Organisme de formation déclaré sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat.
• Prim Concept Groupe Repro 9 : 16 rue des Piboules - 13770 Venelles •Photos : © Adobe Stock Photos

DES NOTAIRES



FORMATION CONTINUE
HABILITATION 2025